



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

25 SEP. 2025

Délibération n°2025-42

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Thème : ENVIRONNEMENT 1

Objet : Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable 2024

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 septembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 17 Pouvoirs : 12 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean-Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean-Michel GRES, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale.

Étaient représentés :

M. Thomas CHERBAKOW, adjoint donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à Mme Sandrine LEBRE
Mme Lisa MARCEL conseillère municipale donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Michel GRES
M. Charles DANNAUD, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à M. David GEHANT

Absents excusés :

Thomas CHERBAKOW, Gérard PETEY, Jérémie DENIER, Michel CHAPUIS, Francine GIAY-CHECA, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Lisa MARCEL, Charles DANNAUD, Adrien NIMSGERN, Geoffroy GONZALEZ.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le code général des collectivités ;

VU l'article L.2224-5 du CGCT qui impose aux collectivités la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable qui doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération ;

VU l'article D.2224-7 du CGCT, qui précise que le présent rapport et sa délibération devront être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement) ;

CONSIDERANT que le RPQS est un document public qui doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 25 SEP. 2025

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS)

Exercice 2024
Commune de Forcalquier



Hôtel de Ville – 1, Place du Bouquet
– R.P. 40 – 04301 FORCALQUIER
Téléphone : 04 92 70 91 00 –
Télécopie : 04 92 75 06 20



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.servicepublic.fr, rubrique « l'Observatoire ».

1

3

Première

Le 1^{er} janvier 2024, la commune de Forcalquier a confié le contrat d'affermage du service de l'eau potable à la Société des Eaux de Marseille pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le choix du délégataire et du contrat a été approuvé par délibération du conseil municipal le 28 novembre 2023 (délibération n°2023-56).

En application de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, la commune, un rapport comportant notamment les comptes retracant la totalité des opérations différentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel 2024 a été transmis par la SEM le 30 mai 2025 en version numérique sur la plateforme Watview puis en format papier.

Il est conforme aux prescriptions réglementaires et comprend :

- Une présentation de la Société des Eaux de Marseille : organisation, relation clientèle, actions de communication ;
- Un rapport annuel du délégataire sur le service de l'eau : présentation générale du service, contexte législatif et réglementaire, description et évolution du patrimoine, événements marquants de l'exploitation, bilan hydraulique de l'année, analyse de la qualité, facturation aux abonnés, clientèle et volet social, travaux à prévoir, compte d'exploitation et annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers.

Le RPQS comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance tels que fixés par les annexes de l'arrêté du 2 mai 2007.

Il constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire.

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

25 SEP. 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Table des matières

1 Caractéristiques techniques du service	4
1.1 Présentation du territoire desservi	4
1.2 Modèle de gestion du service	4
1.3 Population	6
1.4 Nombre d'abonnés	6
1.5 Bilan des volumes 2024	7
2 Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1 Modalités de tarification	11
2.2 Facture d'eau type	11
2.3 Recettes	14
3 Indicateurs de performance	19
3.1 Qualité de l'eau	19
3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	20
3.3 Rendement du réseau de distribution	22
3.4 Indice linéaire des volumes non comptés	23
3.5 Indice linéaire de pertes en réseau	23
3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	23
3.7 Indice d'avancement de protection des ressources en eau	23
4 Financement des investissements	25
4.1 Travaux/éudes réalisés en 2024 par la commune	25
4.2 État de la dette du service	25
4.3 Présentation des programmes pluriannuels de travaux	25
4.4 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	25
4.5 Opérations de coopération décentralisée	25
5 Tableau récapitulatif des indicateurs	26
6 Évaluation des obligations du délégataire	27
6.1 Remise des documents prévus par le contrat de délégation de service public	27
6.2 Objectifs de rendements du réseau	27
6.3 Travaux à la charge du délégataire	28
6.4 Vie du service	30

1 Caractéristiques techniques du service.

1.1 Présentation du territoire desservi.

Le service est géré au niveau communal par la commune de Forcalquier.

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitements (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• Territoire desservi : Commune de Forcalquier.

• Existence d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants-

Oui

Non

• Existence d'un règlement de service Oui, approbation le 28 novembre 2023

Non

• Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation : 2018

Non

1.2 Mode de gestion du service.

Le service est exploité en délégation de service public (contrat d'affermage).

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Société des Eaux de Marseille (SEM)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2024
- Date de fin du contrat : 31 décembre 2029
- Nature exacte de la mission du prestataire :
 - La production, le transport et la distribution publique d'eau potable ;
 - La prise en charge des achats d'eau ;
 - La gestion, l'entretien, la surveillance de l'ensemble des installations nécessaires à l'exécution du service ;
 - La mise en place d'un service d'astreinte ;
 - Les travaux de renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs ;
 - Les travaux de branchements neufs et de renouvellement de 300 branchements plombs ;
 - Le contrôle des poteaux d'incendie ;
 - La relation avec les usagers du service ;
 - La mission de contrôle des installations privées de distribution d'eau ;
 - La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel ;
 - L'élaboration du rapport annuel technique et financier.

Principaux nouveaux points contractuels 2024-2029

- Engagements ambitieux en matière de rendement (89% à la fin du contrat) : Actions renforcées en matière de recherche de fuites, de manœuvres de vanne et de sectorisation permanente ;
- Reconquête des ressources de la commune pour limiter les achats d'eau et sécuriser la commune :
 - Travaux sur la source du Beveron à la charge du délégataire dès la première année ;
 - Etude portée par le délégataire pour la reconquête de la source des Arnauds ;
- Renouvellement des équipements renforcé permettant de pérenniser et de mieux gérer le patrimoine de la collectivité (renouvellement des compteurs et géolocalisation, renouvellement électromécanique...), modélisation du réseau, etc... ;
- Maintien de la tarification progressive à trois tranches de consommation et ajout d'une tarification été/hiver permettant d'encourager les économies d'eau l'été ;
- Renforcement du service auprès des abonnés (nouveau point d'accueil clientèle, délais d'interventions, fonds de solidarité...) ;
- Suivi des engagements auprès de la collectivité :
 - Tableau de bord semestriel et présentation en comité de pilotage
 - Mise en place d'un Intranet WatView

Principales dispositions du contrat concernant les travaux

Entretien et réparation courante		Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel		
Concile	Collectivité	
Conduites et accessoires	Délégataire	
Matériaux électromécaniques	Délégataire	
Branchements	Délégataire	
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial		
Conduites et accessoires	Collectivité	
Matériaux électromécaniques	Délégataire	
Branchements	Collectivité	
Rallongement et extension du service		
réalisés par la collectivité	Assistance du délégataire	
réalisés par des tiers	Contrôle du délégataire	
Connexion et mise en service des installations neuves	Prévu	

5

7

I.3 Population

Le service public d'eau potable dessert 5 200 habitants au 31/12/2024.

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 697 abonnés au 31/12/2024 (2 653 au 31/12/2023).

Evolution du nombre d'abonnés :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Nombre total abonnés	2634	2655	2652	2653	2697

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 52,94 abonnés/km au 31/12/2024 (53,35 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,93 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,96 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 118,26 m³/abonné au 31/12/2024.

Consommation moyenne par abonné en m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	151,38	146,06	132,23	130,2	127,96	126,77	121,31	125,83	125,47	123,61	127,39	110	118

Globalement, la consommation moyenne diminue depuis 2012 sur Forcalquier. En 2022, la légère augmentation fut liée aux épisodes de canicule et de sécheresse, en dépit des mesures de restriction.

NB : La consommation moyenne d'eau annuelle en France publiée en novembre 2021 pour une personne est de 168 litres d'eau par jour et par personne, soit environ 54 m³/an /personne. Cela revient à une consommation d'environ 135 m³ d'eau par abonné (ménage compose environ de 2,5 personnes.)

Source : rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (Eaufrance et SISPEA) 2021

I.5 Bilan des volumes 2024

→ Période : année civile janvier 2024-décembre 2024

PRELEVEMENT SUR RESSOURCES PROPRES

Ressource	Volume produit 2019 en m ³	Volume produit 2020 en m ³	Volume produit 2021 en m ³	Volume produit 2022 en m ³	Volume produit 2023 en m ³	Volume produit 2024 en m ³
Source "Beveron"	14 477	16 644	21 811	21 680	11 815	42 832 (+26,2%)
Source "Arnauds"	205 487	172 994	112 283	92 912	127 631	226 300 (+47 %)
Puits "Viou"	53 243	69 038	96 117	64 927	109 566	76 076 (-30%)
Total volume	273 207	258 676	230 211	179 519	249 012	345 208 (+38,6%)

Le service a prélevé 345 208 m³ sur ses ressources propres, soit une augmentation de 38,6 % par rapport à 2023. A elle seule, la source des Arnauds représente 52 % des volumes produits. L'année 2024 a été marquée par une pluviométrie significative, une des plus importantes des 5 dernières années.

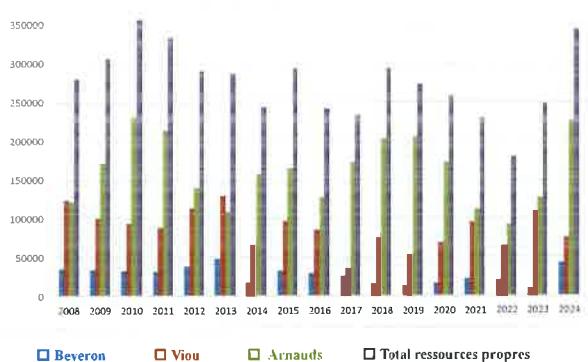
Les volumes prélevés sur chacune des ressources varient d'une année sur l'autre en fonction des hauteur de nappe liées aux précipitations.

La baisse de production des ressources propres s'était fortement confirmée en 2022 en raison de la sécheresse. Depuis, avec les pluies et les travaux de reconquête, les ressources locales sont d'avantage sollicitées.

► Pour mémoire, la commune dispose de trois ressources en eau :

- Le captage du Viou : est constitué d'un puits équipé de pompes émergées. Il est autorisé par arrêté préfectoral n°2007-826 du 19 Avril 2007 pour un prélevement de 720 m^{3/j} et limité à 36 m^{3/h} en débit instantané.
- Le captage de Beveron : l'eau de ce captage est acheminée vers le réservoir de Saint Marc via des pompes. Le captage est autorisé par arrêté préfectoral n°2007-827 du 19 Avril 2007 pour 320 m^{3/j} et limité à 14,4 m^{3/h} en débit instantané.
- Le captage des Arnauds : la ressource principale de la commune. Il alimente gravitairement le réservoir de Saint Marc. Le captage est autorisé par arrêté préfectoral n°2007-828 du 19 Avril 2007 pour 1360 m^{3/j} et limité à 57,6 m^{3/h} en débit instantané.

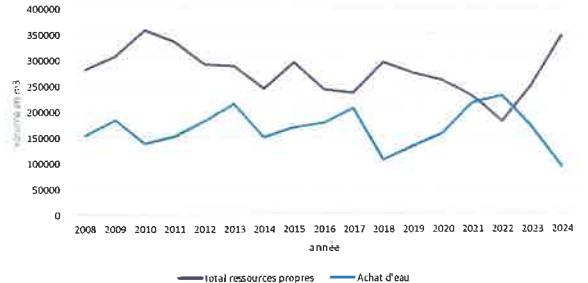
Evolution des prélevements sur les ressources communales période : année civile



ACHAT D'EAU

De fait, les achats d'eau diminuent : 91 108 m³ acheté en 2024, 159 505 m³ en 2023.

Evolution achat d'eau et ressources propres cumulées période: année civile



6

8

→ Période : année de relève septembre 2023-septembre 2024

La période de relève est la période considérée pour calculer le rendement, soit de septembre à septembre ainsi :

Le volume pris en compte par le déléguétaire pour le calcul du rendement (V1) est de 330 721 m³. Il correspondant aux volumes produits sur une année de relève (de septembre à septembre), ramenés ensuite à 365j. C'est ce volume qui est pris en compte lors de la déclaration SISPEA

Total volume produit (RESSOURCES NATURELLES) en m ³	Sept 2019 à Sept 2020	Sept 2020 à Sept 2021	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022 à Sept 2023	Sept 2023 à Sept 2024
258 376	198 236	196 806	214 572	330 721	

ACHAT D'EAU

Achat d'eau au STAEP en m ³	Sept 2019	Sept 2020	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022 à Sept 2023	Sept 2023 à Sept 2024
155 484	213 697	228 819	170 163	105 370	

VOLUME MIS EN DISTRIBUTION

Volume produit +volume acheté : 436 091 m³

VOLUME CONSUMMÉ AUTORISÉ

Volume mis en distribution- pertes

Volume consommé autorisé	Sept 2018	Sept 2019	Sept 2020	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022	Sept 2023	Sept 2024
358 829	360 164	358 103	372 411	329 146	377 179		

VOLUME VENDU

Volume consommations comptabilisées

Volume vendu en m ³	Sept 2018- Sept 2019	Sept 2019- Sept 2020	Sept 2020	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022	Sept 2023	Sept 2024
329 040	330 481	328 156	337 838	291 838	318 930		

AUTRES VOLUMES

Autres volumes en m ³	Sept 2018- Sept 2019	Sept 2019- Sept 2020	Sept 2020	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022	Sept 2023	Sept 2024
5 565	5 565	5 556	5 556	5576	14 263		
Volume de service	24 233	24 117	24 375	29 007	31 732	43 969	

9

11

Les volumes sans comptage correspondent à :

- Essais bornes à incendie : 742 m³
- Manœuvre incendie : 3204 m³
- Lavage voierie : 5094 m³
- Chasse : 424 m³
- Vol d'eau : 4800 m³

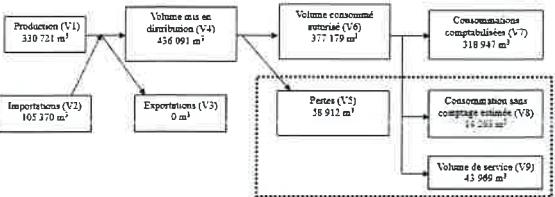
Le volume de service se répartit ainsi :

- Nettoyage réservoirs : 35 000 m³
- Désinfection après travaux : 5 m³
- Purges et lavage de conduites : 1 044 m³
- Supresseurs et pissettes : 1620 m³
- Analyseurs : 6300 m³

► Le volume de service est pris sur le volume de distribution (sans quoi ce volume entrerait dans les pertes et modifierait le calcul du rendement).

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2024

Période de relève sept 2023-sept 2024



2 Tarification de l'eau et recettes du service.

2.1 Modalités de tarification.

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.). Les frais d'accès au service sont les suivants : 60.97 € HT au 01/01/2025

Pour mémoire : 60.00 € HT au 01/01/2024

2.2 Facture d'eau type.

La tarification progressive par tranche de consommation, mise en place depuis 2013 sur la commune, est maintenue dans le contrat actuel.

La part déléguétaire compte donc toujours 3 tranches de consommation semestrielles, avec un tarif progressif, afin d'assurer l'accès à l'eau pour les besoins vitaux à un faible coût et d'encourager les économies d'eau. Ce tarif s'applique à tous puisque les 20 premiers m³ consommés au cours du semestre sont à tarif moindre. Le tarif s'élève ensuite progressivement en fonction des tranches. La part collectivité ne varie pas.

A cette tarification, le nouveau contrat ajoute la mise en place d'une tarification saisonnière été/hiver afin de limiter les consommations importantes en été, période où la ressource est fragile et qui nécessite des achats d'eau.

Ainsi au 1^{er} janvier 2025, le tarif de l'eau potable s'élève à

Tarif au m ³	Part communale	Part déléguétaire		
		Tarif estival Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Tarif hivernal Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Tarif moyen considéré dans le RAD et RPOS
0-20 m ³ ; Tranche 1, Eau dite « vitale »	0.37 € HT	0.58 € HT	0.41 € HT	0.495 € HT
21-75 m ³ ; Tranche 2, Eau dite « utile »	0.37 € HT	1.22 € HT	0.91 € HT	1.065 € HT
> 75 m ³ ; Tranche 3, Eau dite « de confort »	0.37 € HT	1.50 € HT	1.14 € HT	1.32 € HT

Factures types

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FACTURE ANNUELLE (telle que calculée par le logiciel d'informations SISPEA).

> Moyenne des tarifs été/hiver

120 m³ selon une facture annuelle se répartissent ainsi :
20 m³ en tranche 1
55 m³ en tranche 2
45 m³ en tranche 3

Facture type	Au 01/01/2025
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	8.36
Part proportionnelle	44.40
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	52.76
Part du déléguétaire	
Part fixe annuelle	32.44
Part proportionnelle	127.88
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au déléguétaire	160.31
Taxes et redevances	
Redevance pétrolière ressource (Agence de l'Eau)	3.6
Redevance consommation (Agence)	51.6
Redevance performance (Agence)	1.2
TVA 5 %	14.58
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	71.22
Total	284.29
Prix TTC au m ³	2.37

► La consommation de référence prise en compte par le système d'information SISPEA est de 120 m³/an.

Mais cette facture type de 120 m³ est annuelle et ne reflète pas le coût réel pour un abonné de Forcalquier dont la facture est semestrielle. La tarification progressive ne s'applique donc plus dans les mêmes conditions.

10

12

Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement (FACTURE SEMESTRIELLE)

Ce sont les tarifs réellement supportés par l'abonné et tels que présentés dans le rapport du déléguétaire.

> Moyenne des tarifs été/hiver prise en compte pour chaque tranche pour 2024 et 2025

120 m³ selon deux factures semestrielles de 60 m³ se répartissent ainsi :
 20 m³ + 20 m³ en tranche 1
 40 m³ + 40 m³ en tranche 2
 0 m³ en tranche 3

Tarifs de l'eau et de l'assainissement TTC

- y compris surtaxe, agence et TVA-
 pour une consommation type de 120 m³/an
 avec une facturation semestrielle



Recettes de l'exploitant :

Type de recette en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes vente d'eau aux usagers	366 697	392 845	410 569	406 720	388 960	385 579
Collectivités et autres organismes publics*(surtaxe)	202 813	212 719	211 020	214 563	190 429	233 405
Total recettes de vente d'eau						
Recettes liées aux travaux**	12 689	13 611	11 522	35 783	13 833	107 989
Autres recettes (préciser) ***	26 931	17 028	35 454	24 147	18 523	25 977
Total autres recettes						
Total des recettes	609 130	636 203	668 565	681 213	611 745	752 950

*Les « recettes « collectivités et autres organismes publics » correspondent à la surtaxe, reversée ensuite à la commune (section charge du bilan d'exploitation du déléguétaire).

**Les « recettes liées aux travaux » (travaux exécutés à titre exclusif) correspondent aux rémunérations pour les travaux de pose de nouveaux branchements ou compteurs et qui sont refacturés aux abonnés.

***Les « autres recettes » (produits accessoires) correspondent aux travaux effectués pour le compte de la commune.

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes vente d'eau aux usagers (surtaxe)	122 115,75	205 132	143 764	130 448	124 333	123 443
dont abonnements						
Recette de vente d'eau en gros						
Recette d'exportation d'eau brute						
Total recettes de vente d'eau						
Recettes liées aux travaux						
Contribution exceptionnelle du budget général						
Autres recettes (préciser)						
Total autres recettes						
Total des recettes	122 115,75	205 132	143 764	130 448	124 333	123 443

La surtaxe communale perçue par la commune est fonction des volumes distribués et vendus.
 Elle est reversée à la commune par le déléguétaire habituellement à raison de 2 factures par an, soit une par semestre. Un glissement de facturation s'est opéré entre 2019 et 2020 ; ainsi le montant affiché pour 2020 correspond à 3 semestres au lieu de 2.

Compte d'exploitation SEM Extrait du RAD 2024

Euros	2023	2024
PRODUITS		
1-EXPLOITATION DU SERVICE		752 950
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)		385 579
3-TRAVAUX ATTRIBUÉS À TITRE EXCLUSIF		233 405
4-PRODUITS ACCESSOIRES		107 989
CHARGES		25 977
1-PERSONNEL		113 368
2-CHARGÉS DE PRODUCTION		141 482
2.1-Energie électrique		16 348
2.2-Achats d'eau		109 725
2.3-Produits de traitement		5 409
3-ANALYSES		6 161
4-SOUS-TRAITANCE, MATERIERS ET FOURNITURES		173 585
5-IMPOSTS LOCAUX ET TAXES (2)		14 053
6-AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION		103 918
6.1-Télécommunications, postes, fournitures		3 503
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements		33 991
6.3-Informatique		28 068
6.4-Assurances		1 764
6.5-Locaux		11 978
6.6-Autres		24 613
7-FRAIS DE CONTRÔLE		
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)		
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		5 916
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		233 405
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT		25 633
11.1-Garantie de continuité		
11.2-Programme contractuel		
11.3-Fonds contractuel		25 633
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS		7 847

Euros	2023	2024
12.1-Compteurs		
12.2-Investissements contractuels	3 149	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge		
12.4-Investissements du domaine privé	4 698	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	1 194	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 29 813	
14-IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		
RÉSULTAT NET	- 29 813	

Les charges inscrites dans le compte d'exploitation sont soit directement imputables au contrat, soit correspondent à une quote-part, imputables au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats.

Les différentes rubriques sont détaillées ainsi :

PRODUITS :

Exploitation du service : part variable et redevances facturées aux abonnés.

Collectivité et autres organismes publics : Il s'agit des produits perçus pour le compte de la collectivité (surtaxe). Ce produit est ensuite reversé à la commune et apparaît donc également en charge.

Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit donc des travaux refacturés aux abonnés de la collectivité. Ce montant est en forte hausse par rapport à 2023 (107 989 € en 2024 contre 13 833 € en 2023) en raison de nombreuses concessions nouvelles notamment liées aux travaux de renouvellement du réseau lotissement et Promasse portés par la commune.

Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre des frais de recouvrement et des frais d'accès au service, ainsi que les frais de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat mais sont liés par nature au contrat.

CHARGES :

Personnel : Ce poste est stable par rapport à 2023 (115 607 €).

Les charges « autres dépenses d'exploitation » :

Achats d'eau :

Comme dans l'ancien contrat, la SEM prend en charge les achats d'eau au SIAEP.

Pour mémoire, les achats d'eau représentent les charges suivantes pour le délégataire :

Achats d'eau au SIAEP en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
122 699	61 216	88 533	181 849	147 147	169 324	333 034	107 989	

17

3 Indicateurs de performance.

3.1 Qualité de l'eau

L'eau produite et distribuée est analysée régulièrement d'une part par l'Agence régionale de la santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique, et d'autre part dans le cadre de l'auto surveillance du délégataire (laboratoire CARSO).

En 2024, ont été réalisées :

- 50 analyses bactériologiques dont 32 en autocontrôle et 18 par l'ARS
- 69 analyses physico-chimiques dont 39 en autocontrôle et 26 par l'ARS

Seules les analyses ARS sont prises en compte dans le calcul des indicateurs.

Analyses	Nombre de prélevement		Taux de conformité	
	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2024
Bactériologiques	18	100%	18	100%
Physico-chimiques	30	96,4%	26	100%

► L'année 2024 n'a pas connu de problème notable lié à la qualité de l'eau.

La qualité de l'eau distribuée passe par l'entretien des réservoirs (désinfection suivie d'une analyse de contrôle) réalisé comme suit pour cette année :

CSST Réseau des Tramées	500	m ³	06/11/2024
Beveron	3500	m ³	octobre 2024
Reuzevin	10	m ³	12 et 16/07/2024
Reuzevin	100	m ³	12 et 16/07/2024

L'application du plan VIGIPIRATE au domaine spécifique de l'eau est présentée.

Aucun changement notable n'est à signaler depuis l'édition 2016 :

- Les points de captage (Viou, Beveron) et le réservoir St Marc sont équipés de dispositifs anti-intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24h/24h.
- La quantité de chlore et de produits coagulants est suivie en temps réel.
- La consigne de sur-chloration qui vise à maintenir une concentration de chlore libre de 0,3mg/l en sortie de réservoirs et de 0,1 mg/l en tout point du réseau est déjà appliquée

Tel que prévu au contrat, ces achats sont comptablement majorés de 5% pour « peine et soins ».

Le compte prévisionnel d'exploitation, en annexe du contrat, prévoit une dépense pour achat d'eau de 226 085 € en 2024 qui diminue progressivement jusqu'à atteindre 85 598 € en fin de contrat en 2029.

► A noter : le délégataire et la commune interpellent depuis plusieurs années le SIAEP pour obtenir des explications quant à l'évolution et à la constitution des tarifs du SIAEP, sans réponse à ce jour.

Impayés

Le délégataire fait état des données suivantes

Au titre de l'année N-1 au 31/12 N	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant des impayés	51 517,85	13 220,06	11 783,14	12 035,47	19 816,34	9 235,42
CA TTC facture	1 005 840	578 462,94	629 697,4	645 903,67	665 023,83	605 093,26
Taux d'impayé	5,12 %	2,29%	1,87%	1,86 %	2,98 %	1,53 %

Le taux d'impayés pour l'eau potable est de 1,53%. Il correspond au montant des impayés de 9 235,42 € par rapport au chiffre d'affaire de 605 093 € TTC.

Entrent dans cette catégorie les factures non payées ainsi que les factures partiellement payées.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (i)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (i)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, vannes, purges, PL...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements à fonctionnement existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (i)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchements, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du camet métrologique et la date de pose du compteur (i)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.B)			116

19

18

20

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.
L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).
La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et Inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

3.4 Indice linéaire des volumes non compris

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.
► Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Mode de calcul
$$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ comptabilisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366 V = \text{volume V mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non compris est de $6.3 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$ (5.1 en 2023)

3.5 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.
► Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une partie de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre partie des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Mode de calcul
$$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366 V = \text{volume V mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros} - V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de $3.2 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$ (3.1 en 2023)

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées, à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.
Cet indice n'est pas à renseigner par le fermier. Il doit être calculé par la commune

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_{t_1} + L_{t_2} + L_{t_3} + L_{t_4} + L_{t_5}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Au cours des 5 dernières années, un linéaire de 1.43 km de réseau a été renouvelé par la commune.
Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable reste à 0,56% ;

3.7 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de hydrogéologue rendu

21

23

3.3 Renouvellement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.

► Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Mode de calcul (extrait RAD 2024 p.51)

VP 063 : Volume comptabilisé domestique
VP 201 : Volume comptabilisé non domestique
VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage
VP 226 : Volumes eau de service du réseau
VP 067 : Volume eau vendus en gros
VP 059 : Volumes eau produits
VP 060 : Volumes eau achetés en gros

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 063					318 930
VP 201					17
VP 221					14 263
VP 226					43 969
VP 061					0
VP 059					330 721
VP 060					105 370
Résultat					86,49

À titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	89,52%	85,47%	86,51%	87,47%	85,55 %	86,49%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m ³ /jour / km]	19,6	19,85	19,72	20,51	18,13	20,29
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82,1%	79,9%	79,%	79,4%	75,9%	73,1%

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral
80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80%

Pour calculer cet indice, le délégataire tient compte des volumes prélevés sur l'ensemble des sites qui alimentent la commune.

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvements dans le milieu naturel.

- SIAEP Manc-Forcalquier : 40%
- Caplage des Arnauds : 80 %, ce qui correspond à un arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes, travaux réalisés)
- Source du Beveron : 80 %
- Puit du Viou : 80 %

Pour mémoire, un niveau de 100 % correspond à un arrêté préfectoral complètement mis en œuvre avec une procédure de suivi.

22

24

4 Financement des investissements

4.1 Travaux/Études réalisés en 2024 par la commune

Designation	Montant € TTC
Protection de périmètre source du Beveron : abattage d'arbres	7 680 €
Travaux de création du nouveau réservoir	653 106 €

Dans le cadre des travaux du réservoir des Trinitaires, 21 504 € concernent du renouvellement de réseau quartier St Marc (environ 120 ml).

4.2 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 016 834,78

4.3 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Le RAD identifie les travaux à prévoir, hiérarchisés, à court terme et moyen terme et accompagnés d'éléments budgétaires.

4.4 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Pour l'année 2024, la somme des abandons de créances à fonds de solidarité est de 317,79 €

4.5 Opérations de coopération décentralisée

Néant

25

6 Evaluation des obligations du délégataire

6.1 Remise des documents prévus par le contrat de délégation de service public

Objet	Obligation contractuelle	Commentaires pour 2024
Inventaires des installations	Selon l'article 27.2, l'inventaire initial doit être remis à la commune dans les 6 mois.	L'inventaire a été remis à la commune lors de la réunion semestrielle du mois de mars 2024.
Rapport annuel du délégataire	Selon l'article 99, le délégataire doit remettre avant le 1 ^{er} juin le rapport annuel.	Le rapport annuel a bien été remis le 30 mai 2025 en version numérique et papier. Son contenu répond aux engagements du contrat.
Modélisation des réseaux	A réaliser sous trois mois après la prise d'effet du contrat.	Modélisation effectuée et présentée en copie en mars 2024.
Contrôle du rendement du réseau	Selon l'article 99.2 du contrat, le rapport annuel doit présenter la synthèse des calculs et résultats.	Ces calculs et résultats sont bien présentés dans le RAD. Les volumes sont bien mesurés à partir de compteurs.
Lutte contre l'incendie	Selon l'article 57 du contrat, le délégataire doit remettre chaque année un rapport de contrôle des bonnes à incendie dont le coût est à supporter par la collectivité.	Une liste a été remise par la SEM en 2024. Elle mentionne les différences anomalies constatées et propose un devis pour la réhabilitation des bonnes concernées.
		La commune a transmis ce rapport au SDIS 04.

6.2 Objectifs de rendements du réseau

Le contrat prévoit un rendement de 89 % à la fin du contrat.

Année	Ancien contrat										Contrat actuel	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement calculé en %	75,7	78,9	74,5	80,86	80,52	87,3	89,52	85,47	86,51	87,47	85,55	86,49 *

En 2024, le rendement calculé est de 86,49%.

Forcilequier répond ainsi aux obligations réglementaires issues du Grenelle II.

27

5 Tableau récapitulatif des indicateurs

Code fiche Indi Catégorie	Libellé	Production de l'information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2024
Indicateurs descriptifs des services				
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m ³ pour 120 m ³	Délégataire	Euros / m ³	1,99
D131.0	Débit maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	Jours	8
Indicateurs de performance				
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%	1,53
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Collectivité	Habitants des servis	
P101.1	Taux De Conformité des analyses bacteriologiques ARS	ARS	%	100
P102.1	Taux De Conformité des analyses physico-chimiques ARS	ARS	%	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	Points	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	%	86,49
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	Délégataire	m ³ / km / jour	6,3
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Délégataire	m ³ / km / jour	3,17
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	Collectivité	%	
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	%	80
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m ³	0,001
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	4,45
P152.1	Taux de respect du décal maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	%	100
P155.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	0,74

Ce rendement repose sur une importante recherche de fuites, le délégataire étant engagé à

- Effectuer une recherche de fuite de 8,6 km par an, soit 100 % du linéaire sur la durée du contrat ;
- Poser 30 prélocaliseurs mobiles (effectué le 15 avril 2024) ;
- Poser 30 prélocaliseurs fixes communicants (effectué le 15 avril 2024) ;
- Créer deux points de sectorisation permanente dès la première année (reporté en 2025)

E 2024 c'est déjà 35,6 km de réseau qui ont fait l'objet d'une recherche de fuites avec une méthode acoustique et 11 km par prélocaliseurs

Il est à noter que pour raccorder le nouveau réservoir, le délégataire a procédé en 2024 à 19 maillages qui ont entraîné l'apparition de fuites supplémentaires. Ces maillages étaient nécessaires pour limiter les interruptions d'eau des abonnés.

En 2025, avec l'amélioration de la sectorisation permanente et les prélocaliseurs mis en place, le délégataire prévoit une amélioration du rendement.

Contexte réglementaire rendement

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation. En cas de non-conformité du service, () une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'ingénierie de l'eau (chargeée de la mise en œuvre de ce décret) sera appliquée.

Extrait du décret :

« La majoration de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est appliquée si le plan d'actions () n'est pas établi () lorsque le rendement du réseau de distribution calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixé à 85 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres. »

6.3 Travaux à la charge du délégataire

En 2024 le délégataire a procédé aux travaux suivants :

- Securisation des sites (pour un montant de 10 500 € HT)

*Réservoir CES : pose d'une clôture et d'un portillon ;

*Bâche du Beveron : pose de cailloux et remplacement d'une échelle ;

*Pompage du Viou : pose d'une grille anti chute.

- Travaux de reconquête de la source du Beveron (pour un montant de 88 880 € HT) Des drains ont été positionnés sur 167 mètres linéaires ainsi que des antennes pour augmenter la surface de captage. Ces travaux ont été réceptionnés en juillet 2024. Après 6 mois d'exploitation, l'objectif fixé de 300 m³/j est atteint.

26

28



Concessions nouvelles : 10
Nouveaux branchements particuliers : 11
Nombre de fuites réparées : 32

Relances et recouvrements
30,6 % des factures ont fait l'objet d'un rappel.
228 interventions de recouvrement ont été adressées.

- **Etude pour la reconquête de la source des Arnauds** (pour un montant de 15 000 € HT)
Le contrat prévoit une étude approfondie de la galerie par des spéléologues. Cette étude a été conduite par le délégataire en 2024 et remise à la collectivité. Le plan d'actions sera déployé à partir de 2025 par la commune.



Synthèse renouvellement patrimonial

La liste des équipements renouvelés au cours de l'année au titre du renouvellement patrimonial est présentée en p 36 du RAD.
Le montant total engagé par le délégataire en 2024 est de 31 942 HT.

Synthèse renouvellement fonctionnel

La liste des équipements renouvelés au cours de l'année au titre du renouvellement patrimonial est présentée en p 36 du RAD.
Le montant total engagé par le délégataire en 2024 est de 2906 HT

29

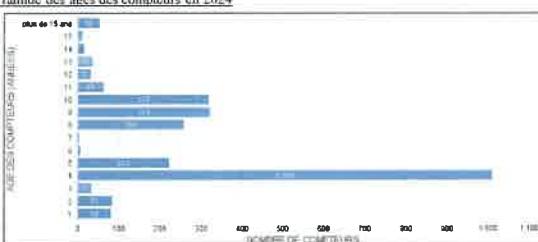
31

Communauté de Forcalquier Rapport d'activité Semestriel

Etat d'avancement des remplacements de compteurs :

Il est prévu qu'en fin de contrat, le parc de compteurs remis à la collectivité ne comporte pas de compteurs de plus de 10 ans et présente un âge moyen de 8 ans.
En 2024, 313 compteurs ont été renouvelés sur un total de 2518 compteurs.

Pyramide des âges des compteurs en 2024



Rapport Semestriel Semestre 1 - 2024

Ville de FORCALQUIER



Bornes à incendie.

Le contrat prévoit la vérification annuelle de l'ensemble des bornes à incendie de la commune par le délégataire. Cette prestation fait l'objet d'une facturation à part.
Chaque année, ce recensement accompagné d'un procès-verbal pour chaque borne est remis à la commune. En fonction des anomalies constatées, la commune programme les travaux nécessaires sur l'exercice suivant.
Ces prestations et travaux sont imputés sur le budget principal.

6.4 Vie du service

En plus des réunions techniques de travail, 3 comités de pilotage SEM/commune de Forcalquier se sont tenus (6 février 2024, 18 avril 2024 et 10 octobre 2024).
Ces COPIL ont permis de suivre précisément l'état d'avancement des obligations contractuelles du délégataire et de programmer les actions à venir.
Ils ont donné lieu à des présentations et comptes-rendus détaillés présentés en annexe.

CF Annexe 1 : Rapport semestriel 1 Eau et Assainissement

CF Annexe 2 : Rapport semestriel 2 Eau et Assainissement

Les événements rencontrés sur les stations et réseaux et les interventions réalisées au cours de l'année sont bien mentionnés, datés et localisés dans le RAD (p 41 à 43).

Instructions et enquêtes : (p 68)

Dossiers des permis de construire : 22
Permis d'aménager : 1
Certificats d'urbanisme et divers : 6
Déclarations préalables : 2

Rapport d'activité et bilan semestriel

SOMMAIRE

Principaux événements survenus durant le semestre	3
1 Production eau potable	3
1.1 Volumétrie	3
1.2 Qualité de l'eau produite, bilan du contrôle réglementaire et de l'autocontrôle (N Fontaine)	4
1.3 Travaux de renouvellement fonctionnel et patrimonial	4
1.4 Travaux d'investissement concessifs	5
2 Distribution eau potable	15
2.1 État du parc compteurs	15
2.2 Résultat des campagnes de recherche de fuites,	16
2.3 Nombre et caractéristiques des concessions nouvelles avec indication du coût facturé par opération,	16
2.4 État des travaux sur le réseau entrepris par la commune,	17
2.5 État des opérations de maintenance (nettoyage des réservoirs; régulateur de pression, ventouses,...)	17
2.6 État des arrêts d'eau (origine, localisation)	17
2.7 Liste des interventions	18
2.8 Contrôles réglementaires	18
2.9 consommations électriques	19
3 Collecte des eaux usées	21
3.1 Synthèse du diagnostic permanent y compris données de sectorisation,	21
3.2 Synthèse de l'autosurveillance : dysfonctionnements constatés, suivi des actions correctives,	23
3.3 Liste des déversements par temps sec et temps de pluie,	23
3.4 Conventions Spéciales de Déversement	23
3.5 Liste des interventions d'ITV, IVP, curage préventif, fumigation, contrôles de conformité des branchements et plan de localisation,	23
3.6 Bilan des actions de recherche et localisation des intrusions d'eaux parasites et suivi des anomalies,	26
3.7 Nombre et caractéristiques des concessions nouvelles avec indication du coût facturé pour chaque opération,	26
3.8 État des travaux sur le réseau entrepris par la commune,	27
3.9 État des travaux d'investissement	27
3.10 Liste des interventions,	28
4 Traitement des eaux usées	29
4.1 Synthèse de l'autosurveillance : dysfonctionnements constatés, suivi des actions correctives,	29
4.2 Bilan d'exploitation volumétrique charges, sous-produits, énergie, boues, réactifs...	29
4.3 Résultats des bilans périodiques,	29
4.4 Travaux de renouvellement technique fonctionnel et patrimonial,	29
4.5 Travaux de maintenance,	29
5 Relation clientèle	30
5.1 Nombre et nature des réclamations écrites (courrier ou mail) reçues et réponses	30
5.2 Nombre de demandes de dégrèvements Warsmann reçues et validées,	30
5.3 Nombre de demande de dégrèvements hors cadre Warsmann reçues et validées,	30
5.4 Fonds de solidarité	30
5.5 Nombre de clients reçus à l'accueil de La Poste	31

1.2 Qualité de l'eau produite, bilan du contrôle réglementaire et de l'autocontrôle (N Fontaine)

 La qualité de l'eau produite est 100% conforme

Entre le 01/01/2024 et le 30/06/2024, nous avons comptabilisé :

- 8 prélèvements d'autocontrôle dont Non Conformité (NC) pour les limites
- 7 prélèvements de contrôle réglementaire dont 0 NC pour les limites

NB : le nombre de prélèvements ARS est fourni à titre indicatif. Les données officielles sont transmises par le biais des "fiches Infofactures" au cours du 2^e trimestre de l'année n+1

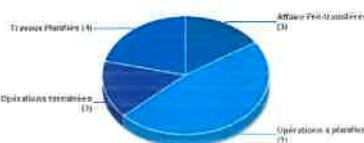
1.3 Travaux de renouvellement fonctionnel et patrimonial

 Chaque année, le déléguéaire transmet à la collectivité le programme de renouvellement pour l'année n+1, ainsi que les ajustements de l'année n. Il demande une validation à la collectivité.

Le tableau des travaux de renouvellement en cours sur le semestre est joint [annex 2](#).

 19 affaires sont programmées sur l'année 2024 et en cours de réalisation.

BILAN GLOBAL		
Nombre d'opérations	Nombre d'opérations	Proportion %
Affaires Pré-Planifiées	1	6%
Ouvrages terminés	2	12%
Ouvrages en cours	1	6%
Total Planifiée	4	21%
Total	19	



Principaux événements survenus durant le semestre

Les faits marquants survenus durant le semestre écoulé sont les suivants :

Date	Description	Localisation	Opérateur	Etat	Montant
04/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	ED CHENNAIE		HUILE CANALISATION	1€
05/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	POUD		RECHERCHE SOURCE	3 MOIS
09/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	CENTRE VILLE		FUITE BRANCHEMENT	1H
09/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	CENTRE VILLE		FUITE CHANALISATION	2H
12/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	PVID		MISE EN SÉCURITÉ BTE	8H
16/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	EEST		Coupure électrique	8H
17/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	ED BOUCHE		FUITE BRANCHEMENT	1H
18/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	ED BOUCHE		FUITE BRANCHEMENT	10 JOURS
19/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	LONSSOUET LA TOME		FUITE BRANCHEMENT	1H
19/01/2024	RECHERCHE DE FUITES	LURE		INFRER EN PLACE ELOURIR	2 JOURS
19/02/2024	RECHERCHE DE FUITES	EEST		COUPE ELECTRIQUE	4H
18/03/2024	RECHERCHE DE FUITES	1 KM		FUMIGATION TV SUIVANT PROGRAMME	5 JOURS
30/03/2024	RECHERCHE DE FUITES	EST EDE		VISITE SATEEE	6H
15/04/2024	RECHERCHE DE FUITES	AGENCE LA POSTE		ENQUETE DE L'AGENCE	Lundi 10H30 - 12H30
19/04/2024	RECHERCHE DE FUITES	LOTISSEMENT RIVOU		FUITE CANALISATION	2H
18/05/2024	RECHERCHE DE FUITES	LOTISSEMENT MERVILLON		FUITE BRANCHEMENT	1H
20/05/2024	RECHERCHE DE FUITES	ED BOUCHE		FUITE BRANCHEMENT	2H
22/05/2024	RECHERCHE DE FUITES	RUE BERANGER		FUITE CANALISATION	2H
23/05/2024	RECHERCHE DE FUITES	TOUTES RUES		TINTÉ ET DÉFINITION SALLE AGÉE	18 JOURS
23/05/2024	RECHERCHE DE FUITES	PVID		COUPE ELECTRIQUE	3H
25/05/2024	RECHERCHE DE FUITES	FAIRN		RECHERCHE DES ARNAUDS	2 JOURS
04/04/2024	RECHERCHE DE FUITES	EEST EDE		VISITE SATEEE	6H

1 Production eau potable

1.1 Volumétrie

 207 485m³ ont été distribués durant le semestre

Le tableau ci-dessous détaille les volumes produits, en m³ (sortie centre de production et forages).

Commune	2024					
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	Volume m ³ en distribution					
FORCALQUIER	Total	34 781	31 501	29 538	36 096	38 452
BOB-ACHAT D'EAU SAEP VERS FORCALQUIER	11	4	3	0	21	2 863
BOB-EAU CHAUX DU VOU	2 863	3 879	0	3 854	7 863	23 211
BOB-PONAGE BEVERON	2 911	0	0	0	0	295
BOB-CAPTEAGE ARNAUDS-GRAUDIS	31 212	27 888	28 557	32 272	30 714	37 140

1.4 Travaux d'investissement concessifs

 L'objectif est de réaliser 100% des travaux sur l'année 2024

 Pour le 1er semestre de l'année 2024, 83,3% de nos engagements ont été réalisés.

Contrat	Sites	Description des engagements	Montant contrat	Echéances	Avancement
AEP	Réservoir CES / Puits du Beveron / Puits du Viou (cf annexe 9 CT DSP)	Mise en sécurité des ouvrages	10 500 €HT	Fin 2024	100%
AEP	Captage Beveron	Reconquête ressource captage Beveron (réfection drain - Cf CT DSP)	88 880 €HT	Fin 2024	100 %
AEP	Source des Arnauds	Reconquête ressource source des Arnauds (inspection spéléo / Etude - Cf CT DSP)	15 000 €HT	Sans Objet	100 %
AEP	Commune	Mise en place de 2 points de sectorisation supplémentaire	10 000 €HT	Fin 2024	attente travaux réservoirs Trinitaires
AEP	Commune	Modélisation du réseau d'eau potable	Sans Objet	Fin mars 2024	100 %
AEP	Commune	Mise en place des prélocalisateurs (30 mobiles et 30 fixes)		Présentation des premiers résultats de mesures fin juin 2024	100 %

• Reconquête des ressources locales :

◦ Captage de Beveron :

Les travaux de réfection des drains du captage se sont déroulés au mois de juin 2024. Au-delà du renouvellement des drains, des vannes de sectionnement ont été renouvelées.

JOUR	Date								
	juil-22	juil-23	juil-24	août-22	août-23	août-24	sept-22	sept-23	sept-24
1	59	0	0	57	58	246	0	40	191
2	58	0	0	57	57	245	0	52	192
3	71	0	0	56	0	223	0	48	223
4	59	0	0	58	0	244	0	66	232
5	59	79	0	69	24	243	0	70	231
6	58	93	0	57	81	242	0	76	228
7	59	59	0	57	58	242	0	56	199
8	93	98	0	57	58	240	0	56	179
9	58	59	0	57	58	264	0	59	224
10	57	104	0	56	71	249	0	59	232
11	58	60	0	57	58	247	0	80	232
12	58	99	13	57	92	261	0	66	201
13	59	58	300	58	58	234	31	66	208
14	57	118	300	56	57	225	41	78	160
15	58	56	300	57	58	211	56	52	103
16	41	118	364	56	86	228	57	45	242
17	58	0	278	57	57	253	57	45	181
18	57	0	284	56	89	249	56	44	202
19	56	62	327	57	57	242	56	38	229
20	58	0	257	58	57	222	61	66	153
21	57	58	297	56	57	223	56	68	228
22	58	84	299	57	78	222	57	69	143
23	57	58	257	57	58	221	57	75	175
24	58	0	318	57	58	222	56	68	239
25	56	0	275	74	57	221	57	64	226
26	93	0	252	57	58	224	73	64	221
27	58	0	294	57	92	221	57	68	211
28	57	58	289	56	0	228	56	66	218
29	58	82	245	57	57	225	57	80	233
30	58	72	245	57	58	228	56	82	181
31	89	57	316	58	57	219			
Moyenne	99	81	290	58	57	234	33	62	204
Total	1890	1535	5510	1793	1764	7264	997	1860	6117

Le Dossier des Ouvrages Exécutés a été déposé sur la plateforme collaborative.



o Source des Arnauds :

Le diagnostic comprenait deux phases :

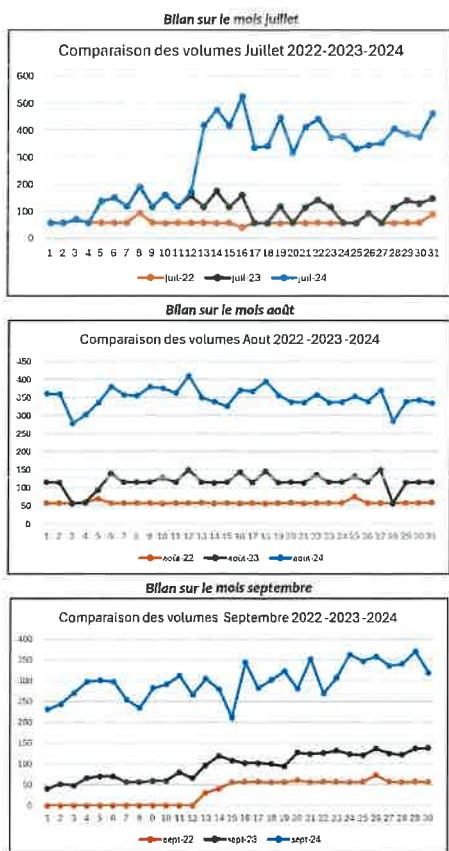
- Inspection par l'ITV de la conduite de transfert entre la galerie et le local de réception des sources,
- Inspection visuelle et cartographie de la galerie drainante par des spéléologues.

Ces deux investigations se sont déroulées les 28 et 29 août 2024. Les rapports et conclusions ont été déposés sur la plateforme collaborative. Le plan et la vue 3D ont été intégrés dans le SIG.

Après inspection de la galerie, il s'avère que cette dernière est en bon état et ne présente pas d'éboulement ou de désordre apparent. Il s'agit d'une cavité creusée à la main sur plus de 30 m avec une coupe type d'environ 2 m de hauteur sur 0,7 m de largeur. La galerie principale présente, à son extrémité, un puits d'environ 6 m de diamètre et de 8 m de profondeur. Des galeries perpendiculaires ont également été réalisées. L'accès à l'ouvrage s'effectue par le dernier regard (réhabilité en juin 1988) proche du gué et plusieurs cheminées (4) permettent sa ventilation. Des blocs béton ont été posés sur les regards (conduite et galerie) pour en condamner l'accès. Suite à l'inspection et à la dépose temporaire des blocs béton, un tampon verrouillé a été installé en lieu et place du bloc sur le regard d'accès à la galerie. Ce dispositif permettra à l'exploitant d'accéder à la galerie et à la conduite pour des opérations d'entretien sur l'ouvrage sans adjonction d'un moyen de levage.

Au niveau du regard d'accès, entre la liaison conduite de transfert / Galerie, nous avons pu observer des concrétions importantes de calcite sur environ 1 m à l'intérieur de la conduite. Cette dernière était pratiquement entièrement obstruée. Ces dépôts ont pu être levés manuellement.

Page 6 sur 31



Page 6 sur 31



Dépose du bloc béton du regard d'accès à la galerie

Début de l'inspection par les spéléologues
- Mise en place d'une liaison de communication filaire

Regard d'accès



Concréctions de calcite déposées



Cheminée d'aération de la galerie

Page 6 sur 31

La reconquête de cette ressource devra passer par des travaux ou des opérations de réhabilitation comme par exemple :

- Le renouvellement de la conduite en béton,
- Le décapage par ultra son (ou haute fréquence),
- Le détartrage chimique et la désoxydation des conduites,
- Le fraisage.

Ces techniques et leurs coûts seront présentés au maître d'ouvrage ultérieurement.

- Mise en place de 2 points de sectorisation supplémentaire :

Les 2 points de sectorisations sont temporisés à la mise en service du nouveau réservoir de Saint Marc. Les travaux sont programmés en novembre 2024.

- Modélisation du réseau d'eau potable :

La modélisation du réseau d'eau potable a été réalisée en début de contrat. Une présentation des champs de pression et des vitesses a été déposée sur l'espace collaboratif.

Aucune demande de simulation de la commune n'a été enregistrée ce semestre.

- Mise en place des prélocalisateurs :

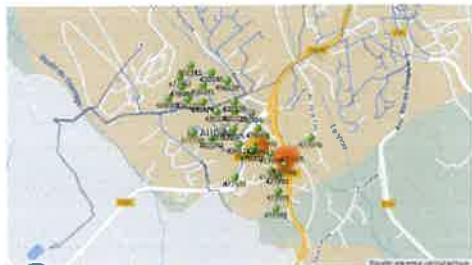
Chaque semaine nous avons un relevé de prélocalisateurs manuel, courant du mois d'octobre nous mettons en place des prélocalisateurs équipés de carte GSM.

Les rapports sont annexés.

Exemple de rapport hebdomadaire

ZONESCAN NET Rapport de la détection de fuite

AGENCE AIX EN PROVENCE 24 juil. 2024 (Rapport créé le 23 août 2024, 11:26:54)



L'inspection télévisée n'a pu être réalisée que sur 173 ml (pour un linéaire total d'environ 275 ml). Des concrétions importantes (50% de la conduite obstruée sur certains secteurs) ont empêché la caméra de progresser.

La conduite de transfert présente 6 regards de visite (dont celui d'accès à la galerie) protégés également par des blocs béton.

Globalement et sur 200 ml (jusqu'à la traversée du Viou), la conduite est en PVC DN 200 mm et a été renouvelée en juin 1988. Sur cette partie, et à l'exception des concrétions en fin de galerie, on note peu de dépôt.

Par la suite et sur les 70 derniers mètres, la conduite est en béton (DN 300 mm). Cette portion, difficile d'accès, n'a pas été renouvelée. Nous avons pu observer que la conduite était obstruée de 20 à 50 % sur les endroits visibles. Il est probable que les obstructions soient encore plus importantes en aval.



Inspection caméra



Passeur du Viou : Survêtement avec clavettes battantes



Concrétions dans la conduite en armement et revêtement d'un raccord



Qualité	Emplacement	Logger 1	Logger 2	Débitmètre	Point de mesure	Altitude	Longueur de la fuite	Localisation	Commentaires
100.0	2 Imp des Mérées, 43.949747° 5.771992°	477991	477994	173.3 m	18.5 m	77.3 m	191.7 m	Station de relevage à proximité	
100.0	2 Imp des Mérées, 43.949711° 5.771995°	477992	477994	74.2 m	23.5 m	25.4 m	97.7 m	Station de relevage à proximité	
100.0	4 Imp des Mérées, 43.949967° 5.772148°	477992	477995	107.7 m	40.2 m	33.2 m	147.9 m	Perturbation réducteur de pression	
100.0	2 Av. de la Paix, 43.950085° 5.772382°	477994	477995	37.3 m	12.9 m	12.1 m	50.2 m	Perturbation réducteur de pression	
100.0	4 Imp des Mérées, 43.950047° 5.772151°	477994	478001	37.0 m	139.9 m	51.7 m	178.9 m	Perturbation réducteur de pression	
100.0	4 Imp des Mérées, 43.950056° 5.771799°	477994	478002	42.1 m	181.3 m	69.9 m	223.4 m	Perturbation réducteur de pression	
100.0	1 Imp des Fauvettes, 43.950556° 5.770356°	478001	478002	5.0 m	41.5 m	-18.2 m	46.5 m	Confirmation Point 1	
90.0	1 Av. de la Paix, 43.950027° 5.772177°	477991	477995	211.4 m	30.5 m	89.9 m	241.9 m	Perturbation réducteur de pression	
90.0	1 Av. de la Paix, 43.950010° 5.772129°	477992	477998	112.7 m	91.0 m	9.8 m	203.7 m	Perturbation réducteur de pression	

Qualité	Emplacement	Logger 1	Logger 2	Débitmètre	Point de mesure	Altitude	Longueur de la fuite	Localisation	Commentaires
90.0	4 Imp des Mérées, 43.950050° 5.771840°	477994	477998	38.7 m	67.3 m	-14.5 m	106.0 m	Perturbation réducteur de pression	
90.0	4 Imp des Mérées, 43.950042° 5.771891°	477994	477999	34.6 m	197.3 m	-81.7 m	231.9 m	Perturbation réducteur de pression	
90.0	4 Imp des Mérées, 43.950026° 5.772006°	477995	478002	44.5 m	198.3 m	-78.9 m	242.9 m	Perturbation réducteur de pression	
80.0	2 Av. de la Paix, 43.950078° 5.772349°	477994	477998	34.5 m	149.6 m	-57.8 m	184.2 m	Perturbation réducteur de pression	
80.0	1 Av. de la Paix, 43.950013° 5.772102°	477995	478001	36.9 m	150.5 m	-81.3 m	196.4 m	Perturbation réducteur de pression	
80.0	4 Imp. des Mérées, 43.950018° 5.772078°	477996	477998	38.9 m	86.6 m	-23.9 m	125.9 m	Perturbation réducteur de pression	
50.0	1 Imp des Fauvettes, 43.950561° 5.770326°	477999	478002	62.5 m	39.0 m	11.8 m	101.5 m	Point 1° RV devant Casino	
40.0	4 Imp. des Fauvettes, 43.950508° 5.769940°	478002	478003	10.8 m	35.8 m	-12.4 m	46.4 m	Confirmation Point 1	

Référentiel N°	Emplacement	Logement	Brut Min.	Commentaires
20	Imp. des Rocheuses 43 952347 5 784521*	430224		
0	32 Bd de la Chenevaie 43 952791 5 756448*	430223		
0	51 Bd de la Chenevaie 43 952170 5 575747*	430225		
0	Chemin des Bachasses 43 952120 5 756472*	430226		
0	4 Bd de la Chenevaie 43 952034 5 756655*	430228		
0	2 Imp. des Vénerins 43 952050 5 756175*	430239		
0	Imp. des Thymées 43 952050 5 756178*	430241		
0	13 Bd de la Chenevaie 43 954094 5 757122*	430240		
0	7 Chem. des Bachasses 43 951324 5 756806*	430215		
0	9 Imp. des Jardins d'Ingard 43 951130 5 756806*	430217		
0	17 Rue les Jardins d'Ingard 43 951130 5 756806*	477726		
0	3422 Rue des Lamas 43 049035 5 758675*	477931		
0	23 Imp. Le Petit Bivouac	477900		

Référentiel N°	Emplacement	Logement	Brut Min.	Commentaires
0	9855AF 5 771382*			
0	12 Lot. le Petit Bivouac 43 948374 5 771560*	477981		Fuite type soufflage PI n°122 au n°3 Lot Petit Bivouac. Devis lancé à la mairie 15/02/24
0	9 Rue Bousquet 43 949159 5 771505*	477992		
0	9 Rue Bousquet 43 949159 5 771505*	477993		
0	2 Imp. des Meles 43 949025 5 771072*	477994		
0	2 Rue de la Part 43 950217 5 772460*	477995		
0	1 Imp. du Gare 43 950041 5 773068*	477996		
0	9 Rue de la Part 43 953038 5 776547*	477997		
0	3 Imp. des Grives 43 950151 5 771052*	477998		A surveiller car zone de tracé importante. Fuite HPC regard multi-complexes ?
0	118 Rue de Mâne 43 950062 5 770701*	477998		
0	Centre Commercial CAGNO les Trois Routes 43 951371 5 770183	478000		
0	Centre Commercial CAGNO les Trois Routes 43 950830 5 770214*	478001		
0	1 Rue des Fauvettes 43 950445 5 769038*	478002		
0	4 Imp. des Fauvettes 43 950445 5 769038*	478003		
0	23 Rue de la Chenevaie 43 953371 5 765143*	478004		fugue rouge - PI n° 28 mai fermé le 27/05 itaour à la normale le 20/07
0	31 Bd de la Chenevaie 43 952107 5 754243*	478005		
0	7 Chem. des Messanges 43 954360 5 765217*	802241		
0	9 Rue des Jardins D'Ingard 43 952101 5 756790*	802242		
0	Imp. des Fauvettes 43 952101 5 756790*	430366		enrocageur - déroulé le 28/02 mise RAL
0	3 Chem. des Redasses 43 951154 5 767819*	430373		

2. Distribution eau potable

2.1 État du parc compteurs



En fin de contrat, le parc de compteurs remis à la Collectivité ne doit pas comporter de compteurs n° de 10 ans et doit présenter un âge moyen inférieur à 8 ans.

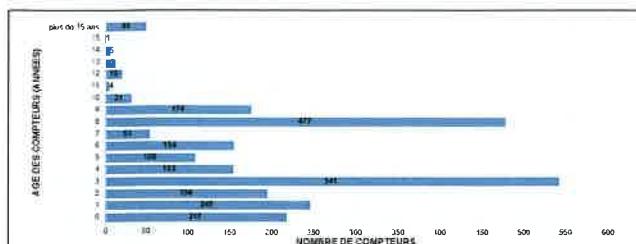
Le parc compteur était composé de 2 469 appareils au 31/12/2023 (données RAD 2023).

- 94,2% du parc est constitué de DN15mm*
- 9% du parc a été renouvelé depuis le début du contrat.

Pour l'année 2024 le renouvellement de 334 compteurs est prévu, dont 5 appareils au-delà du DN60.

218 compteurs ont été renouvelés au cours du 1er semestre 2024, soit 65,4% du programme.

	1er semestre	2ème semestre	Total 2024
Extérieurs	136	-	136
Intérieurs	82	-	82



NB courriers transmis pour RV compteurs intérieurs



Il y a eu aucun courrier transmis pour RDV compteurs intérieurs sur le semestre

Nous avons pris la décision de réaliser une campagne de phoning sur les courriers de 2023 soit 145 relances téléphoniques et 30 % de retour positif et d'intervention réalisée.



2.2 Résultat des campagnes de recherche de fuites

Dès 2024, un minimum de 8,6 km de réseau doivent être inspectés soit 100% du linéaire sur la durée du contrat, dédié 30 prélocaliseurs mobiles et 30 fixes communicants.



- 9,6 km de canalisations et branchements ont été inspectés durant le semestre
- 25 fuites compteurs/branchements ont été détectées.

2.3 Nombre et caractéristiques des concessions nouvelles avec Indication du coût facturé par opération,



7 chantiers eau potable a été exécuté sur le premier semestre 2024

REF	NATURE DES TRAVAUX	RUE DES TRAVAUX	CONTRAT	DIAMÈTRE OUVRAJE RÉALISÉ	DATE D'EXÉCUTION	MONTANT HT DU DEVIS CLIENT
2024-02398	Posé branchement eau	PLACE DU PALAIS	6336677	32	13/06/2024	2 196,50 €
2024-01914	Posé branchement eau	IMPASSE DU LORHOT	7462275	32	24/05/2024	1 322,00 €
2024-01791	Posé branchement eau	AVENUE DU DOCTEUR E. BERNARD	7462356	60	07/05/2024	2 415,50 €
2024-01604	Posé branchement eau	PLACE DU PALAIS	0348297	32	21/05/2024	2 760,50 €
2024-01386	Posé branchement eau	AVENUE DU DOCTEUR E. BERNARD	6412681	63	23/04/2024	4 892,20 €
2024-01289	Posé branchement eau	LOTISSEMENT LES CHANTERELLES	7460575	32	22/03/2024	650,00 €
2023-04666	Posé branchement eau	CHEMIN DES CHAMBARELS	7432876	50	13/02/2024	2 043,28 €

2.4 État des travaux sur le réseau entrepris par la commune,

La commune de Forcalquier a lancé le chantier de renouvellement des canalisations eau potable quartier de Saint Promasse.

Soit 180 ml de canalisation AEP avec 12 branchements.

Également, les canalisations qui permettent de mettre hors service le réservoir de saint Marc, dans l'attente des DOE pour établir le linéaire des canalisations dans les rues (Oliviers, trinitaires, saint Marc, etc).

2.5 État des opérations de maintenance (nettoyage des réservoirs; régulateur de pression, ventouses...)

Dans le cadre du plan d'actions pour la performance des réseaux, le Déléguataire s'engage à garantir la traçabilité du suivi et l'optimisation de toutes les opérations de maintenance.

Pour l'année 2024, il est prévu de renouveler 180 m de réseau et 14 branchements et d'installer 2 nouveaux points de sectorisation.

Maintenance accessoires réseaux :

Nous avons fait la maintenance préventive de 5 réducteurs de pression

Nettoyage des réservoirs : Le programme de nettoyage 2024 est le suivant :

Réservoir de CES le 12/11/2024

Réservoir de Saint Marc pas de nettoyage

Réservoir des Trinitaires le 24 septembre 2024 cuve 1 cuve 2 non planifiée

Réservoir Bâche de Beveron 08 juillet 2024

Réservoir de Beveron 08 juillet 2024

Les rapports d'intervention sont joints en annexe.

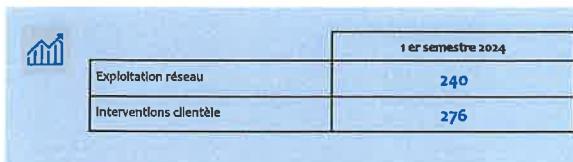
2.6 État des arrêts d'eau (origine, localisation)



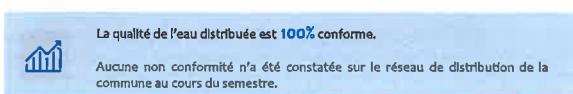
Il y a eu 9 arrêts d'eau urgents et aucun arrêt d'eau programmé durant le 1er semestre.

Via et Nom	Eau Arrêt Eau : Motif	Eau Arrêt Eau : Type Arrêt Eau	Eau Arrêt Eau : Durée Intervalle Début	Mois Ultérieurs intervalles d'eau
BOULEVARD DE LA CHENERAIE	FUITTE_CANALISAT	URGENT	04/01/24	111
PROPRIETE	FUITTE_BRANCHEME	URGENT	10/01/24	?
PROPRIETE	FUITTE_CANALISAT	URGENT	10/01/24	11
BOULEVARD BOUCHE	FUITTE_BRANCHEME	URGENT	17/01/24	56
LOTISSEMENT LA TOME		URGENT	06/02/24	147
LOTISSEMENT RISOU	FUITTE_CANALISAT	URGENT	19/04/24	0
LOTISSEMENT NEVOLHON		URGENT	12/05/24	95
RUE DES GENETS	FUITTE_CANALISAT	URGENT	30/05/24	88
RUE BERANGER	FUITTE_CANALISAT	URGENT	03/06/24	70

2.7 Liste des interventions



2.8 Contrôles réglementaires



N°d'ordre	Description de la gamme	Libellé type Gamme	Indicateur temporel	Date préconisée
2077	ÉQUIP 1 An (ELECTRIQUE)	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	30/11/2024
2078	ÉQUIP 1 An (ELECTRIQUE)	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	31/11/2024
2079	ÉQUIP 1 An (ELECTRIQUE)	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	30/11/2024
2111	ÉQUIP 1 An (ELECTRIQUE)	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	30/11/2024
14291	ÉQUIP 1 An (EXTINCTEUR)	CONTROLE REGLEMENTAIRE EXTINCTEUR	A Jour	30/11/2024

Page 18 sur 31

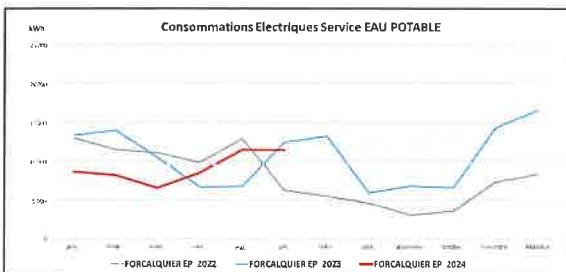
Page 20 sur 31

2220	ÉQUIP 1 An (LEVAGE)	CONTROLE REGLEMENTAIRE LEVAGE	A Jour	00/01/2025
2221	ÉQUIP 1 An (LEVAGE) + ÉQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE LEVAGE	A Jour	00/01/2025
3508	ÉQUIP 10 Ans (ELECTRIQUE) + EQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECRIO	A Jour	00/01/2025
2211	ÉQUIP 10 Ans (ELECTRIQUE) + EQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECRIO	A Jour	00/01/2025
14292	ÉQUIP 10 Ans (ELECTRIQUE) + EQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECRIO	A Jour	00/01/2025
3110	ÉQUIP 4 Ans (SALINISATION) + EQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE SALLIN	A Jour	13/06/2024
14293	ÉQUIP 10 Ans (ELECTRIQUE) + EQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECRIO	A Jour	00/01/2025

N°d'ordre	Description de la gamme	Libellé type Gamme	Indicateur temporel	Date préconisée
12490	ÉQUIP 1 An (THERMGRAPHIQUE) (Type: thermographie)	CONTROLE REGLEMENTAIRE THERMOGRAPHIQUE	A Jour	29/11/2024
12491	ÉQUIP 1 An (ELECTRIQUE)	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	29/11/2024
12492	ÉQUIP 1 An (THERMGRAPHIQUE) (Type: thermographie)	CONTROLE REGLEMENTAIRE THERMOGRAPHIQUE	A Jour	29/11/2024
12493	ÉQUIP 1 An (ELECTRIQUE)	CONTROLE REGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	29/11/2024
12494	ÉQUIP 1 An (CENTRIFUGUE)	CONTROLE REGLEMENTAIRE CENTRIFUGUE	A Jour	00/05/2025
12495	ÉQUIP 1 An (LEVAGE) + ÉQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE LEVAGE	A Jour	00/05/2025
12496	ÉQUIP 1 An (LEVAGE) + ÉQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE LEVAGE	A Jour	00/05/2025
12497	ÉQUIP 1 An (LEVAGE) + ÉQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE LEVAGE	A Jour	00/05/2025
3511	ÉQUIP 1 An (LEVAGE) + ÉQUIP 20000002	CONTROLE REGLEMENTAIRE LEVAGE	A Jour	00/05/2025

2.9 consommations électriques

Périmètre Eau Potable :



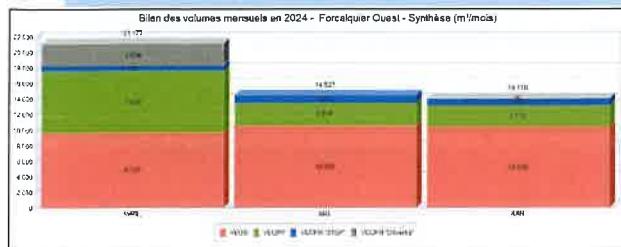
Page 19 sur 31

N° de site	Libellé Site	RAE	FIN AN 2023	TOTAL 2023	Juin 24	Juillet 24	Septembre 24	Octobre 24	Novembre 24	Décembre 24	Janvier 25	février 25	Mars 25	Avril 25	mai 25	juin 25	juillet 25	août 25	septembre 25	octobre 25	Novembre 25	décembre 25	janvier 26	février 26	mars 26	avril 26	mai 26	juin 26	juillet 26	août 26	septembre 26	octobre 26	Novembre 26	décembre 26	janvier 27	février 27	mars 27	avril 27	mai 27	juin 27	juillet 27	août 27	septembre 27	octobre 27	Novembre 27	décembre 27	janvier 28	février 28	mars 28	avril 28	mai 28	juin 28	juillet 28	août 28	septembre 28	octobre 28	Novembre 28	décembre 28	janvier 29	février 29	mars 29	avril 29	mai 29	juin 29	juillet 29	août 29	septembre 29	octobre 29	Novembre 29	décembre 29	janvier 30	février 30	mars 30	avril 30	mai 30	juin 30	juillet 30	août 30	septembre 30	octobre 30	Novembre 30	décembre 30	janvier 31	février 31	mars 31	avril 31	mai 31	juin 31	juillet 31	août 31	septembre 31	octobre 31	Novembre 31	décembre 31	janvier 32	février 32	mars 32	avril 32	mai 32	juin 32	juillet 32	août 32	septembre 32	octobre 32	Novembre 32	décembre 32	janvier 33	février 33	mars 33	avril 33	mai 33	juin 33	juillet 33	août 33	septembre 33	octobre 33	Novembre 33	décembre 33	janvier 34	février 34	mars 34	avril 34	mai 34	juin 34	juillet 34	août 34	septembre 34	octobre 34	Novembre 34	décembre 34	janvier 35	février 35	mars 35	avril 35	mai 35	juin 35	juillet 35	août 35	septembre 35	octobre 35	Novembre 35	décembre 35	janvier 36	février 36	mars 36	avril 36	mai 36	juin 36	juillet 36	août 36	septembre 36	octobre 36	Novembre 36	décembre 36	janvier 37	février 37	mars 37	avril 37	mai 37	juin 37	juillet 37	août 37	septembre 37	octobre 37	Novembre 37	décembre 37	janvier 38	février 38	mars 38	avril 38	mai 38	juin 38	juillet 38	août 38	septembre 38	octobre 38	Novembre 38	décembre 38	janvier 39	février 39	mars 39	avril 39	mai 39	juin 39	juillet 39	août 39	septembre 39	octobre 39	Novembre 39	décembre 39	janvier 40	février 40	mars 40	avril 40	mai 40	juin 40	juillet 40	août 40	septembre 40	octobre 40	Novembre 40	décembre 40	janvier 41	février 41	mars 41	avril 41	mai 41	juin 41	juillet 41	août 41	septembre 41	octobre 41	Novembre 41	décembre 41	janvier 42	février 42	mars 42	avril 42	mai 42	juin 42	juillet 42	août 42	septembre 42	octobre 42	Novembre 42	décembre 42	janvier 43	février 43	mars 43	avril 43	mai 43	juin 43	juillet 43	août 43	septembre 43	octobre 43	Novembre 43	décembre 43	janvier 44	février 44	mars 44	avril 44	mai 44	juin 44	juillet 44	août 44	septembre 44	octobre 44	Novembre 44	décembre 44	janvier 45	février 45	mars 45	avril 45	mai 45	juin 45	juillet 45	août 45	septembre 45	octobre 45	Novembre 45	décembre 45	janvier 46	février 46	mars 46	avril 46	mai 46	juin 46	juillet 46	août 46	septembre 46	octobre 46	Novembre 46	décembre 46	janvier 47	février 47	mars 47	avril 47	mai 47	juin 47	juillet 47	août 47	septembre 47	octobre 47	Novembre 47	décembre 47	janvier 48	février 48	mars 48	avril 48	mai 48	juin 48	juillet 48	août 48	septembre 48	octobre 48	Novembre 48	décembre 48	janvier 49	février 49	mars 49	avril 49	mai 49	juin 49	juillet 49	août 49	septembre 49	octobre 49	Novembre 49	décembre 49	janvier 50	février 50	mars 50	avril 50	mai 50	juin 50	juillet 50	août 50	septembre 50	octobre 50	Novembre 50	décembre 50	janvier 51	février 51	mars 51	avril 51	mai 51	juin 51	juillet 51	août 51	septembre 51	octobre 51	Novembre 51	décembre 51	janvier 52	février 52	mars 52	avril 52	mai 52	juin 52	juillet 52	août 52	septembre 52	octobre 52	Novembre 52	décembre 52	janvier 53	février 53	mars 53	avril 53	mai 53	juin 53	juillet 53	août 53	septembre 53	octobre 53	Novembre 53	décembre 53	janvier 54	février 54	mars 54	avril 54	mai 54	juin 54	juillet 54	août 54	septembre 54	octobre 54	Novembre 54	décembre 54	janvier 55	février 55	mars 55	avril 55	mai 55	juin 55	juillet 55	août 55	septembre 55	octobre 55	Novembre 55	décembre 55	janvier 56	février 56	mars 56	avril 56	mai 56	juin 56	juillet 56	août 56	septembre 56	octobre 56	Novembre 56	décembre 56	janvier 57	février 57	mars 57	avril 57	mai 57	juin 57	juillet 57	août 57	septembre 57	octobre 57	Novembre 57	décembre 57	janvier 58	février 58	mars 58	avril 58	mai 58	juin 58	juillet 58	août 58	septembre 58	octobre 58	Novembre 58	décembre 58	janvier 59	février 59	mars 59	avril 59	mai 59	juin 59	juillet 59	août 59	septembre 59	octobre 59	Novembre 59	décembre 59	janvier 60	février 60	mars 60	avril 60	mai 60	juin 60	juillet 60	août 60	septembre 60	octobre 60	Novembre 60	décembre 60	janvier 61	février 61	mars 61	avril 61	mai 61	juin 61	juillet 61	août 61	septembre 61	octobre 61	Novembre 61	décembre 61	janvier 62	février 62	mars 62	avril 62	mai 62	juin 62	juillet 62	août 62	septembre 62	octobre 62	Novembre 62	décembre 62	janvier 63	février 63	mars 63	avril 63	mai 63	juin 63	juillet 63	août 63	septembre 63	octobre 63	Novembre 63	décembre 63	janvier 64	février 64	mars 64	avril 64	mai 64	juin 64	juillet 64	août 64	septembre 64	octobre 64	Novembre 64	décembre 64	janvier 65	février 65	mars 65	avril 65	mai 65	juin 65	juillet 65	août 65	septembre 65	octobre 65	Novembre 65	décembre 65	janvier 66	février 66	mars 66	avril 66	mai 66	juin 66	juillet 66	août 66	septembre 66	octobre 66	Novembre 66	décembre 66	janvier 67	février 67	mars 67	avril 67	mai 67	juin 67	juillet 67	août 67	septembre 67	octobre 67	Novembre 67	décembre 67	janvier 68	février 68	mars 68	avril 68	mai 68	juin 68	juillet 68	août 68	septembre 68	octobre 68	Novembre 68	décembre 68	janvier 69	février 69	mars 69	avril 69	mai 69	juin 69	juillet 69	août 69	septembre 69	octobre 69	Novembre 69	décembre 69	janvier 70	février 70	mars 70	avril 70	mai 70	juin 70	juillet 70	août 70	septembre 70	octobre 70	Novembre 70	décembre 70	janvier 71	février 71	mars 71	avril 71	mai 71	juin 71	juillet 71	août 71	septembre 71	octobre 71	Novembre 71	décembre 71	janvier 72	février 72	mars 72	avril 72	mai 72	juin 72	juillet 72	août 72	septembre 72	octobre 72	Novembre 72	décembre 72	janvier 73	février 73	mars 73	avril 73	mai 73	juin 73	juillet 73	août 73	septembre 73	octobre 73	Novembre 73	décembre 73	janvier 74	février 74	mars 74	avril 74	mai 74	juin 74	juillet 74	août 74	septembre 74	octobre 74	Novembre 74	décembre 74	janvier 75	février 75	mars 75	avril 75	mai 75	juin 75	juillet 75	août 75	septembre 75	octobre 75	Novembre 75	décembre 75	janvier 76	février 76	mars 76	avril 76	mai 76	juin 76	juillet 76	août 76	septembre 76	octobre 76	Novembre 76	décembre 76	janvier 77	février 77	mars 77	avril 77	mai 77	juin 77	juillet 77	août 77	septembre 77	octobre 77	Novembre 77	décembre 77	janvier 78	février 78	mars 78	avril 78	mai 78	juin 78	juillet 78	août 78	septembre 78	octobre 78	Novembre 78	décembre 78	janvier 79	février 79	mars 79	avril 79	mai 79	juin 79	juillet 79	août 79	septembre 79	octobre 79	Novembre 79	décembre 79	janvier 80	février 80	mars 80	avril 80	mai 80	juin 80	juillet 80	août 80	septembre 80	octobre 80	Novembre 80	décembre 80	janvier 81	février 81	mars 81	avril 81	mai 81	juin 81	juillet 81	août 81	septembre 81	octobre 81	Novembre 81	décembre 81	janvier 82	février 82	mars 82	avril 82	mai 82	juin 82	juillet 82	août 82	septembre 82	octobre 82	Novembre 82	décembre 82	janvier 83	février 83	mars 83	avril 83	mai 83	juin 83	juillet 83	août



Pour le 2^e trimestre de la STEP Est, on retiendra les chiffres suivants pour les volumes collectés :

- Eaux Usées Strictes (VEUS) = **52,6 %**,
- Eaux Claires Parasites Permanentes (VECPP) = **42,6 %**,
- Eaux Claires Parasites Météoriques (VECPM) = **4,9 %**,
- Dont rejet au milieu naturel (VECPM "Déversé") = **0,1 %**



Pour le 2^e trimestre de la STEP Ouest, on retiendra les chiffres suivants pour les volumes collectés :

- Eaux Usées Strictes (VEUS) = **65,5 %**,
- Eaux Claires Parasites Permanentes (VECPP) = **29,0 %**,
- Eaux Claires Parasites Météoriques (VECPM) = **11,6 %**,
- Dont rejet au milieu naturel (VECPM "Déversé") = **6,1 %**

Commentaires : Les données relevées au 2^e trimestre 2024 mettent en évidence que les réseaux d'eaux usées sont en moyenne :

- Faiblement impactés par des Eaux Claires Parasites Permanentes ou pseudo-permanentes.
- Par contre, on observe sur les 3 secteurs d'importants phénomènes de ressuyage des sols les jours suivants des épisodes pluvieux importants (exemple du mois d'avril). Ces apports soulignent des défauts d'étanchéité des réseaux ou la présence de drains asséchant les terrains.
- Faiblement impactés par des Eaux Claires Parasites Météoriques, à l'exception du secteur 1 (Est du centre-ville) où l'indice linéaire est 3 fois plus important.

Nom Rue	Linéaire programmé	Tx Réalisation
AVENUE CLAUDE DELORME	601,53	100,00%
AVENUE DE FONTAURIS	372,83	100,00%
CHEMIN DE LA CROIX	63,15	100,00%
PLACE FREDERIC MISTRAL	19,18	100,00%
PROPRIETE 18659	54,33	100,00%
RUE MARCEL PAGNIOL	93,22	100,00%

- **Curage préventif :**

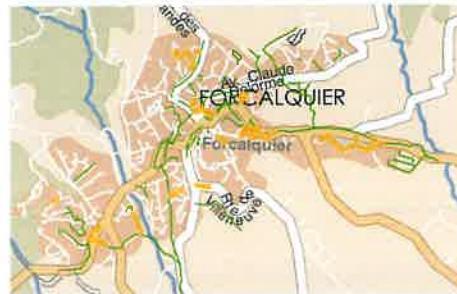


Engagement contractuel de 4 000 ml minimum par an



Le programme 2024 de curage préventif prévoit un linéaire de **3,4 km** qui ont été réalisés en totalité au cours du 1er semestre.

Voies concernées par le programme en jaune :



3.2 Synthèse de l'autosurveillance : dysfonctionnements constatés, suivi des actions correctives,

La donnée est dans les rapports mensuels transmis.

STEP de FORCALQUIER Est

Quantité de boue évacuée : 11 926 kg de Matières sèches

Nombre de benne à boue évacuées : 8

STEP de FORCALQUIER Ouest

Quantité de boue évacuée : 14 192 kg de Matières sèches

Nombre de benne à boue évacuées : 9

3.3 Liste des déversements par temps sec et temps de pluie,

La liste des déversements est annexée

3.4 Conventions Spéciales de Déversement

Les conventions de déversements sont annexées

3.5 Liste des interventions d'ITV, IVP, curage préventif, fumigation, contrôles de conformité des branchements et plan de localisation,

- **Inspection télévisée préventive :**



Engagement contractuel de 1 000 ml minimum par an



Le programme 2024 d'inspection télévisée prévoit un linéaire de **1,2 km** qui ont été réalisés en totalité au cours du 1er semestre.



Nom Rue	Linéaire programmé	Tx Réalisation
AVENUE DE LA PAIX	646,15	100,00%
CHEMIN DEPARTEM N 12	745,04	100,00%
CHEMIN TOURDRES	106,92	100,00%
PLACE FREDERIC MISTRAL	19,18	100,00%
PROPRIETE 18641	433,51	100,00%
PROPRIETE 18659	54,33	100,00%
ROUTE DE VILLENEUVE	101	100,00%
ROUTE NATIONALE 100	709,73	100,00%
RUE ALPHONSE DAUDET	93,22	100,00%
	356,12	100,00%

- **Contrôle d'étanchéité des regards par fumigation :**



Engagement contractuel de 1 000 ml minimum par an



Le programme 2024 de fumigation prévoit un linéaire de **1,3 km** qui ont été réalisés en totalité au cours du 1er semestre.

Voies concernées par le programme en bleu :



Nom Rive	Littéraire programmé	Tx Réalisation
AVENUE DE FONTAURIS	198.199	100,00%
CHEMIN DES MULOTS	109.097	100,00%
HAMEAU DES CYPRÈS	165.216	100,00%
LOTISSEMENT LES CHARMELS	141.391	100,00%
PLACE DES MUSARAGNES	56.195	100,00%
PLACE FREDERIC MISTRAL	26.303	100,00%
PROPRIÉTÉ 18659	54.331	100,00%
ROUTE DES CAMPAGNOLS	215.378	100,00%
RUE ALPHONSE DAUDET	58.597	100,00%
RUE DES CASTORS	245.221	100,00%
RUE MARCEL PAGNOL	27.405	100,00%

- Contrôle de conformité des branchements :



Engagement contractuel de 760 contrôles sur la durée du contrat.



760 contrôles sur la durée du contrat soit une moyenne d'environ 127 par année.
En compléments de ces contrôles, pour les usagers disposant de prétraitements privés avant rejet, le déléguéataire s'engage à contrôler chaque année 5 ouvrages de prétraitements.

3.6 Bilan des actions de recherche et localisation des intrusions d'eaux parasites et suivi des anomalies,

Pas d'action de prévue l'année de prise du contrat.

La sectorisation permanente a été mise en place en mars 2024. On a besoin d'avoir à minima un an de données pour confirmer le prédiagnostic du 1er semestre. Et ainsi, définir les secteurs prioritaires et la meilleure période d'intervention.

3.7 Nombre et caractéristiques des concessions nouvelles avec indication du coût facturé pour chaque opération,

- Nombre de chantier assainissement exécuté sur le semestre : 1

- Mise en sécurité des ouvrages :
 - PR La Louette
Une clôture a été posée pour sécuriser le site avec un portillon

- Étude et travaux point de sectorisation secteur La Louette :



- Mise en sécurité du prétraitement de la STEP Est :
 - Ces travaux sont dans l'attente de la décision de la commune sur la suite à donner aux avant projets.

3.10 Liste des Interventions,

1 er semestre 2024	
Branchements assainissement	17
Collecteurs assainissement	8

Nous avons également effectué 86 interventions sur les branchements pour la validation de la conformité, seuls 2 branchements sont non conformes. Les courriers aux abonnées ont été envoyés début septembre.

RÉFÉRENCE CHANTIER	NATURE DES TRAVAUX	RUE DES TRAVAUX	CONTRAT	DIAHMÈTRE OUVRAGE RÉAUXÉ	DATE D'EXÉCUTION	MONTANT HT DU DEVIS CLIENT
2024-01790	Posé branchemet assainissement	IMPASSE DU LORIGT	7462275	125	17/05/2024	1 167,50 €

3.8 État des travaux sur le réseau entrepris par la commune,

Renouvellement des canalisations :

- Chemin des Oliviers
- Saint Marc
- Rue des Trinitaires
- Chemin du Buis
- Saint Promasse
- Refoulement de Beveron
- Drains de Beveron

3.9 État des travaux d'investissement



L'objectif est de réaliser 100% des travaux sur l'année 2024.



Pour le 1er semestre de l'année 2024, 50% de nos engagements ont été réalisés.

Contrat	Sites	Description des engagements	Montant contrat	Echéances	Avancement
EU	PR La Louette / STEP Est	Mise en sécurité des ouvrages	5 750 €HT	Fin 2024	50% et step Est attendue décision mairie
EU	Commune	Diagnostic permanent (étude - Travaux pour un point de sectorisation secteur la Louette)	14 460 €HT	Présentation des premiers résultats de mesures fin juin 2024	100%
EU	STEP EST	Mise en sécurité du prétraitement	2 000 €HT	MI 2024	0%

4. Traitement des eaux usées

4.1 Synthèse de l'autosurveillance : dysfonctionnements constatés, suivi des actions correctives,

STEP de Forcalquier Est
Aucun

STEP de FORCALQUIER Ouest
Réparation de la benne à refus de dégrillage
Remplacement des bavettes du pont racleur du déshuileur et réglages de celui ci

4.2 Bilan d'exploitation volumétrique charges, sous-produits, énergie, boues, réactifs...

STEP de Forcalquier Est
Volume traité : 46 628 M3
Volume déversé : 251 M3 par temps de pluie ou suite à des précipitations (387 mm de pluie)
Quantité de boue évacuée : 11 926 kg de Matières sèches

STEP de FORCALQUIER Ouest

Les bilans d'exploitation sont transmis en annexe
Volume traité : 94927 M3
Volume déversé : 16840 M3 par temps de pluie ou suite à des précipitations (408 mm de pluie).
Ressuyage important dû aux entrées d'eaux claires parasites météoriques
Quantité de boue évacuée : 14 192 kg de Matières sèches

4.3 Résultats des bilans périodiques,

STEP de Forcalquier Est
Non conformité réglementaire : aucune

STEP de FORCALQUIER Ouest
Non conformité réglementaire : aucune

Les contrôles des dispositifs d'autosurveillance ont été réalisés le 4 avril 2024, sans remarques majeures

4.4 Travaux de renouvellement technique fonctionnel et patrimonial,



8 affaires sont programmées sur l'année 2024.

6 sont terminées à fin juin.

4.5 Travaux de maintenance,

Les rapports d'intervention sont joints en annexe.

5. Relation clientèle

5.1 Nombre et nature des réclamations écrites (courrier ou mail) reçues et réponses



5.2 Nombre de demandes de dégrèvements Warsmann reçues et validées,



5.3 Nombre de demande de dégrèvements hors cadre Warsmann reçues et validées,

Usage considéré : Eau potable puisée après compteur chez un abonné pour l'intérêt général afin de participer à la protection contre un incendie de forêt ou de garrigue d'envergure ou par dégrèvement de la part assainissement dès lors qu'aucun service d'assainissement n'est rendu quel que soit le type d'immeuble/société concerné.



5.4 Fonds de solidarité

Le 1er semestre a été consacré à la mise en œuvre du dispositif contractuel, avec différentes réunions organisées avec la Commune de Forcalquier et le Département des Alpes de Haute Provence, en charge du Fonds de Solidarité pour le Logement. Étant données les importants freins rencontrés à la mise en œuvre du FSL, d'autres modalités de fonctionnement sont à l'étude avec le CCAS de Forcalquier.

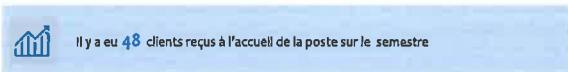


Rapport Semestriel Semestre 2 - 2024



Rapport d'activité et bilan semestriel

5.5 Nombre de clients reçus à l'accueil de La Poste



Permanence de la Poste

Depuis l'ouverture le 08 avril 2024, nous avons accueilli 48 personnes soit une moyenne de 2 personnes par permanence.

Permanence de Beaudine

Nous avons accueilli 83 personnes depuis le début de l'année, dont 34 prises de rendez-vous. Ce qui fait également une moyenne de 2 personnes.

SOMMAIRE

Principaux événements survenus durant le semestre	3
1 Production eau potable	3
1.1 Volumétrie	3
1.2 Qualité de l'eau produite, bilan du contrôle réglementaire et de l'autocontrôle	3
1.3 Travaux de renouvellement fonctionnel et patrimonial	4
1.4 Travaux d'investissement concessifs	4
2. Distribution eau potable	9
2.1 État du parc compteurs	9
2.2 Résultat des campagnes de recherche de fuites	10
2.3 Nombre et caractéristiques des concessions nouvelles avec indication du coût facturé par opération,	10
2.4 État des travaux sur le réseau entrepris par la commune,	11
2.5 État des opérations de maintenance (nettoyage des réservoirs; régulateur de pression, ventouses...)	11
2.6 État des arrêts d'eau (origine, localisation)	11
2.7 Liste des interventions	12
2.8 Contrôles réglementaires	12
2.9 consommations électriques	13
3. Collecte des eaux usées	15
3.1 Synthèse du diagnostic permanent y compris données de sectorisation,	15
3.2 Synthèse de l'autosurveillance : dysfonctionnements constatés, suivi des actions correctives,	17
3.3 Liste des déversements par temps sec et temps de pluie,	18
3.4 Conventions Spéciales de Déversement	18
3.5 Liste des interventions d'ITV, IVP, curage préventif, fumigation, contrôles de conformité des branchements et plan de localisation,	18
3.6 Bilan des actions de recherche et localisation des intrusions d'eaux parasites et suivi des anomalies,	22
3.7 Nombre et caractéristiques des concessions nouvelles avec indication du coût facturé pour chaque opération,	22
3.8 État des travaux sur le réseau entrepris par la commune,	22
3.9 État des travaux d'investissement	22
3.10 Liste des interventions,	24
4. Traitement des eaux usées	24
4.1 Synthèse de l'autosurveillance : dysfonctionnements constatés, suivi des actions correctives,	24
4.2 Bilan d'exploitation volumétrique charges, sous-produits, énergie, boues, réactifs...	24
4.3 Résultats des bilans périodiques,	24
4.4 Travaux de renouvellement technique fonctionnel et patrimonial,	25
4.5 Travaux de maintenance,	25
5. Relation clientèle	25
5.1 Nombre et nature des réclamations écrites (courrier ou mail) reçues et réponses	25
5.2 Nombre de demandes de dégrèvements Warsmann reçues et validées,	25
5.3 Nombre de demande de dégrèvements hors cadre Warsmann reçues et validées,	25
5.4 Fonds de solidarité	26
5.5 Nombre de clients reçus à l'accueil de La Poste	26

Principaux événements survenus durant le semestre

Sur ce trimestre, il est à noter principalement les travaux de maillage sur le nouveau réservoir, et également, les travaux de renouvellement des canalisations sur le quartier de Saint Promasse.

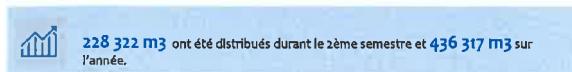
Côté exploitation : nous sommes sur un semestre complet d'exploitation sur la station de production de Beveron, les volumes sont présentés ci-après.

Le réservoir du CES est malheureusement très souvent visité et vandalisé. Nous avons réparé à trois reprises les nouvelles clôtures et le site a, une nouvelle fois, été tagué.

Le nouveau réservoir de Forcalquier a été mis en service durant ce semestre. Le nettoyage de ce réservoir a été effectué à deux reprises à la suite d'analyses non conformes avant mise en service.

1 Production eau potable

1.1 Volumétrie



Le tableau ci-dessous détaille les volumes produits, en m³ (sortie centre de production et forages).

Gare + Puits	Sortie	Sortie	Sorties	Sorties	Forages	Forages	Total	Total
	Volumes min et max	Total	Total					
FORCALQUIER	49 297	43 962	26 296	26 296	24 506	22 623	228 322	228 322
DS5 (CAPTAGE ARNAUDS)	21 521	31 361	72 059	16 004	2 575	98 422	81 186	436 317
DS6 (CAPTAGE VIOU)	1 077	2 452	2 852	3 044	0	14 719	22 791	22 791
DS1 (Puits BEVERON)	6 656	7 342	5 953	5 773	10 564	4 856	42 847	42 847
DS2 (CAPTAGE GRANDE SOURCE)	971,5	6 617	7 111	7 222	11 145	5 516	54 686	325 310

Rappel : pour le captage des Arnauds, nous avons planifié, sur le mois de juin 2025, le fraisage de la canalisation d'adduction conformément aux conclusions du rapport présenté lors du COPIL précédent.

1.2 Qualité de l'eau produite, bilan du contrôle réglementaire et de l'autocontrôle



Page 3 sur 27

Page 3 sur 27

Entre le 01/07/2024 et le 31/12/2024, nous avons comptabilisés :

- 14 prélevements d'autocontrôle dont 0 Non Conformité (NC) pour les limites
- 15 prélevements de contrôle réglementaire dont 0 NC pour les limites

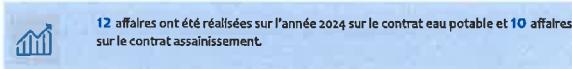
NB : le nombre de prélevements ARS est fourni à titre indicatif. Les données officielles sont transmises par le biais des "fiches Infofactures" au cours du 2^e trimestre de l'année n+1

1.3 Travaux de renouvellement fonctionnel et patrimonial



Chaque année, le délégué(e) transmet à la collectivité le programme de renouvellement pour l'année n+, ainsi que les ajustements de l'année n. Il demande une validation à la collectivité.

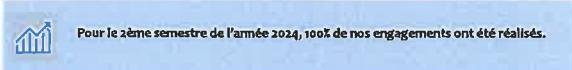
Le tableau des travaux de renouvellement en cours sur le semestre est joint [en annexe](#).



1.4 Travaux d'investissement concessionnés



L'objectif est de réaliser 100% des travaux sur l'année 2024



Contrat	Sites	Description des engagements	Montant contrat	Echéances	Avancement
AEP	Réervoir CES / Puits du Beveron / Puits du Viou (cf annexe 9 CT DSP)	Mise en sécurité des ouvrages	10 500 €HT	Fin 2024	100%
AEP	Captage Beveron	Reconquête ressource captage Beveron (réfection drain - Cf CT DSP)	88 880 €HT	Fin 2024	100 %
AEP	Source des Arnauds	Reconquête ressource source des Arnauds (inspection spéléo / Étude - Cf CT DSP)	15 000 €HT	Sans Objet	100 %

AEP	Commune	Mise en place de 2 points de sectorisation supplémentaire	10 000 €HT	Fin 2024	100 %
AEP	Commune	Modélisation du réseau d'eau potable	Sans Objet	Fin mars 2024	100 %
AEP	Commune	Mise en place des prélocalisateurs (30 mobiles et 30 fixes)		Présentation des premiers résultats de mesures fin juin 2024	100 %

• Reconquête des ressources locales :

○ Captage de Beveron :

Les travaux de réfection des drains du captage se sont déroulés au mois de juin 2024. Au-delà du renouvellement des drains, des vannes de sectionnement ont été renouvelées. Le Dossier des Ouvrages Exécutés a été déposé sur la plateforme collaborative.

Le bilan sur 2024 est le suivant : 41 673 m³ sur la période du 13 juillet au 31/12/2024



Quand les consommations sont nulles, la production se fait uniquement par les captages des Arnauds et du Viou. On remarquera que la consommation est toujours supérieure à 200m³/j qui était au-delà de notre cible de reconquête (180m³/j). Le détail des volumes en annexe.

○ Source des Arnauds :

Le diagnostic comprenait deux phases :

- Inspection par ITV de la conduite de transfert entre la galerie et le local de réception des sources,
- Inspection visuelle et cartographie de la galerie drainante par des spéléologues.

Page 3 sur 27

Ces deux investigations se sont déroulées les 28 et 29 août 2024. Les rapports et conclusions ont été déposés sur la plateforme collaborative et ont été présentés dans le rapport du premier semestre 2024. Le plan et la vue 3D ont été intégrés dans le SIG.

• Mise en place de 2 points de sectorisation supplémentaire :

Les 2 points de sectorisations sont temporisés à la mise en service du nouveau réservoir de Saint Marc.

Les travaux sont programmés au premier semestre 2025. Pour les lancer, nous sommes dans l'attente des DOE du lot canalisation en cours.

• Modélisation du réseau d'eau potable :

La modélisation du réseau d'eau potable a été réalisée en début de contrat. Une présentation des champs de pression et des vitesses a été déposée sur l'espace collaboratif. La modélisation du réseau sera reprise également dès réception des DOE du lot canalisation en cours.

Aucune autre demande de simulation de la commune n'a été enregistrée ce semestre.

• Mise en place des prélocalisateurs :

Chaque semaine nous avons un relevé de prélocalisateurs manuel, courant du mois d'octobre nous mettons en place des prélocalisateurs équipés de carte GSM.

Les rapports sont annexés.

Exemple de rapport hebdomadaire

ZONESCAN NET Rapport de la détection de fuite AGENCE AIX EN PROVENCE 24 juil. 2024 (Rapport créé le 23 aoû 2024, 11:26:54)



Contrat

Qualité	Emplacement	Logger 1	Logger 2	Débitmètre	Perf	Brise-pompe	Antenne	Finalisation	Commentaires
100 %	Imp. des Mérées 43 949747° 5.772032°	477991	477994	173.2 m	18.5 m	77.3 m	191.7 m		Station de relevage à proximité
100 %	Imp. des Mérées 43 949711° 5.771985°	477992	477994	74.2 m	23.6 m	25.4 m	97.7 m		Station de relevage à proximité
100 %	Imp. des Mérées 43 949711° 5.772148°	477992	477995	107.7 m	40.2 m	33.2 m	147.9 m		Perturbation réducteur de pression
100 %	Av. de la Paix 43 950085° 5.772382°	477994	477995	37.3 m	12.9 m	12.1 m	50.2 m		Perturbation réducteur de pression
100 %	Imp. des Mérées 43 950047° 5.771861°	477994	478001	37.0 m	139.9 m	-51.7 m	176.9 m		Perturbation réducteur de pression
100 %	Imp. des Mérées 43 950056° 5.771799°	477994	478002	42.1 m	181.3 m	-89.9 m	223.4 m		Perturbation réducteur de pression
100 %	Imp. des Faubu... 43 950355° 5.770356°	478001	478002	5.0 m	41.5 m	-18.2 m	46.5 m		Confirmation Point 1
90 %	Av. de la Paix 43 950027° 5.772177°	477991	477995	211.4 m	30.5 m	89.9 m	241.9 m		Perturbation réducteur de pression
90 %	Av. de la Paix 43 950010° 5.772120°	477992	477998	112.7 m	91.0 m	9.8 m	203.7 m		Perturbation réducteur de pression

Qualité	Emplacement	Logger 1	Logger 2	Débitmètre	Perf	Brise-pompe	Antenne	Finalisation	Commentaires
90 %	Imp. des Mérées 43 950050° 5.771840°	477994	477998	38.7 m	67.3 m	-14.5 m	106.0 m		Perturbation réducteur de pression
90 %	Imp. des Mérées 43 950042° 5.771891°	477994	477999	34.8 m	197.3 m	-81.7 m	231.9 m		Perturbation réducteur de pression
90 %	Imp. des Mérées 43 950028° 5.772008°	477995	478002	44.5 m	198.3 m	-76.9 m	242.9 m		Perturbation réducteur de pression
80 %	Av. de la Paix 43 950076° 5.772349°	477994	477996	34.5 m	149.6 m	-57.8 m	184.2 m		Perturbation réducteur de pression
80 %	Av. de la Paix 43 950018° 5.772102°	477995	478001	38.9 m	159.5 m	-81.3 m	196.4 m		Perturbation réducteur de pression
50 %	Imp. des Mérées 43 950018° 5.772078°	477995	477998	38.9 m	86.6 m	-23.9 m	125.5 m		Perturbation réducteur de pression
60 %	Imp. des Faubu... 43 950591° 5.770326°	477999	478002	62.5 m	39.0 m	11.8 m	101.5 m		Point 1 - RV devant Casino
40 %	Imp. des Faubu... 43 950508° 5.769940°	478002	478003	10.8 m	35.6 m	-12.4 m	46.4 m		Confirmation Point 1

2. Distribution eau potable**2.1 État du parc compteurs**

En fin de contrat, le parc de compteurs remis à la Collectivité ne doit pas comporter de compteurs de plus de 10 ans et doit présenter un âge moyen inférieur à 3 ans.

Le parc compteur était composé de 2 469 appareils au 31/12/2023 (données RAD 2023).

+ 94,2% du parc est constitué de DN15mm.

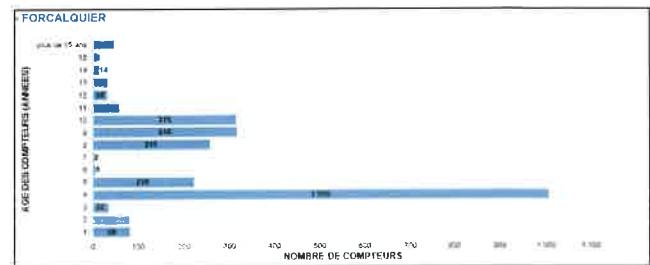
+ 13% du parc a été renouvelé depuis le début du contrat.



Pour l'année 2024 le renouvellement de 334 compteurs est prévu, dont 5 appareils au-delà du DN60.

313 compteurs ont été renouvelés au cours de l'année 2024, soit 93,7% du programme.

	1er semestre	2ème semestre	Total 2024
Extérieurs	136	40	176
Intérieurs	82	55	137



Brut du logger	Emplacement	Logger	Brut Min	Commentaires
0 1 Imp. des Rosignols 43 952627° 5.766521°		470324		
0 22 Bd de la Charente 43 952171° 5.771811°		470323		
0 6 Bd de la Charente 43 952170° 5.771840°		470325		
0 6 Bd de la Charente 43 952170° 5.771840°		470326		
0 6 Chem. des Bâties 43 953169° 5.768073°		470326		
0 6 Bd de la Charente 43 952170° 5.771840°		470326		
0 6 Imp. des Verdiers 43 953650° 5.768175°		470329		
0 3 Imp. des Bâties 43 953473° 5.768370°		470341		
0 3 Bd de la Charente 43 953473° 5.768370°		470346		
0 7 Chem. des Bâties 43 953175° 5.768300°		470375		
0 5 Imp. des Jardins d'Argent 43 950324° 5.768117°		470377		
0 17 Lot des Jardins d'Argent 43 950324° 5.768065°		477728		
0 543 Rue de Lavaur 43 949635° 5.768067°		477931		
0 23 Imp. Le Petit Bland 477990				

Rebut fuites	Emplacement	Logger	Rebut Min	Commentaires
0 43 941544° 5.771182°				
0 12 Lot 4 Prêt Brant 43 945874° 5.771560°		477991		Fuite ligne souple PI n°32 au N°10 Rue de l'Orme Deva Unie à la maine 15/02/24
0 6 Rue Gaudin 43 949159° 5.771005°		477992		
0 5 Rue Gaudin 43 949211° 5.771049°		477993		
0 4 Rue des Mérées 43 952170° 5.771072°		477994		
0 2 Av. de la Paix 43 952017° 5.772480°		477995		
0 1 Imp. du Garde 43 950604° 5.773688°		477996		
0 5 Imp. des Tournes 43 9536206° 5.773647°		477997		
0 2 Imp. des Grives 43 9506206° 5.773647°		477998		A surveiller car zone de fuites importante. Fuite RPC regard multi-compteurs ?
0 11 Rue des Mérées 43 950622° 5.770704°		477999		
0 Centre commercial CASINO des trois moulins Quartier Galerie marchande 43 951371° 5.770183°		478000		
0 Centre Commercial Casino les Trois Routes 478001				
0 4 Rue des Faubu... 43 950655° 5.769998°		478002		
0 4 Imp. des Faubu... 43 950243° 5.769797°		478003		
0 23 Rue de la Charente 43 953201° 5.765143°		478004		fichier rouge : PI n°28 mal fermé le zéro 207 Retour à la normale le 207
0 31 Rue de la Charente 43 953201° 5.765143°		478005		
0 2 Rue de la Charente 43 953201° 5.765143°		478006		
0 1 Chem. des Massigots 43 954880° 5.765721°		478024		
0 5 Imp. des jardins d'Argent 43 950099° 5.767150°		478242		
1 Imp. des Palomars 43 952101° 5.769790°		478300		piège jaune éclate le 26/01 mais RAS
0 3 Rue des Massigots 43 951284° 5.767819°		478373		

2.3 Nombre et caractéristiques des concessions nouvelles avec Indication du coût facturé par opération,

5 chantiers eau potable ont été exécutés sur le deuxième semestre 2024

REF	NATURE DES TRAVAUX	RUE DES TRAVAUX	CONTRAT	DIAMÈTRE OUVRAIGE RÉALISÉ	DATE D'EXÉCUTION	MONTANT HT DU DEVIS CLIENT
2024-03297	Normalisation abri compteur	470 CHEMIN DES COUSTELLINES	7469149	32	23/08/2024	989,50
2024-03523	Posé branchement eau	3 AVENUE DE LA PAIX	7457137	50	26/08/2024	2507,50
2024-04331	Posé branchement eau	5033 CHEMIN DE LA POUDRIERE	7471005	32	03/12/24	2330
2024-04723	Posé branchement eau	10 RUE DES LAURIERS	7451631	32	05/12/2024	1661,50
2024-04985	Posé branchement eau	0 AVENUE DE SAINT PROMASSE	745299	32	19/12/2024	2132

2.4 État des travaux sur le réseau entrepris par la commune,

La commune de Forcalquier a lancé le chantier de renouvellement des canalisations eau potable quartier de Saint Promasse.

Soit 180 m de canalisation AEP avec 12 branchements.

Également, les canalisations qui permettent de mettre hors service le réservoir de saint Marc, dans l'attente des DOE pour établir le linéaire des canalisations dans les rues (Oliviers, trinitaires, saint Marc, etc).

Par ailleurs, des travaux de renouvellement ont été réalisés chemin du Buis et sur le refoulement de Beveron

2.5 État des opérations de maintenance (nettoyage des réservoirs; régulateur de pression, ventouses...)

Dans le cadre du plan d'actions pour la performance des réseaux, le Délégué s'engage à garantir la traçabilité du suivi et l'optimisation de toutes les opérations de maintenance.

Pour l'année 2024, il est prévu de renouveler 180 m de réseau et 14 branchements et d'installer 2 nouveaux points de sectorisation.

Maintenance accessoires réseaux :

Nous avons fait la maintenance préventive de 5 réducteurs de pression

Nettoyage des réservoirs : Le programme de nettoyage 2024 est le suivant:

Réservoir de CES le 12/11/2024

Réservoir de Saint Marc pas de nettoyage

Réservoir des Trinitaires le 24 septembre 2024 cuve 1 cuve 2

Réservoir Bâche de Beveron 08 juillet 2024

Réservoir de Beveron 08 juillet 2024

2.6 État des arrêts d'eau (origine, localisation)

Il y a eu 4 arrêts d'eau urgents et aucun arrêt d'eau programmé durant le 2ème semestre.

Page 16 sur 27

Val. / Nom	Eau Arrêt Eau / Motif	Eau Arrêt Eau / Date	Eau Type	Eau / Date	Eau Arrêt	Eau / Date	Nbre Usagers	privés d'eau
Val. / Nom								
CHEMIN DE L'OBSERVATOIRE	FUITE CANALISAT	URGENT	01/07/2024		147			
PLACE FREDERIC MISTRAL	FUITE CANALISAT	URGENT	20/07/2024		50			
LOTTISEMENT LA CHENERAIE	FUITE BRANCHEME	URGENT	03/07/2024		129			
LOTTISEMENT LA LOUETTE 1 ET 2	TRAUVES_DIVERS	URGENT	09/07/2024					

2.7 Liste des interventions

2ème semestre 2024	
Exploitation réseau	193
Interventions clientèle	236

2.8 Contrôles réglementaires

Le taux de non-défaillance est 100% conforme.

Aucun non-conformité n'a été constatée sur le réseau de distribution de la commune (à l'exception de certains).

N° Gamme	Description de la gamme	Libellé type Gamme	Indicateur temps	Date présentée
3473	PREU 1 An ELECTRIQUE	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	10/11/2024
3637	PREU 1 An ELECTRIQUE	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	20/11/2024
2081	PTSM 1 An ELECTRIQUE	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	20/11/2024
1744	TEMP 1 An ELECTRIQUE	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	20/11/2024
14281	PNU 1 An EXTRICATEUR	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE EXTRICATEUR	A Jour	11/12/2024

N° Gamme	Description de la gamme	Libellé type Gamme	Indicateur temps	Date présentée
13326	EST 1 An THERMOGRAPHIQUE (Type "tempérisé")	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE THERM	A Jour	26/11/2024
1547	EST 1 An ELECTRIQUE	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	24/11/2024
13328	EST 1 An THERMOGRAPHIQUE (Type "tempérisé")	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE THERM	A Jour	26/11/2024
8401	LLPC 1 An ELECTRIQUE	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	09/11/2024

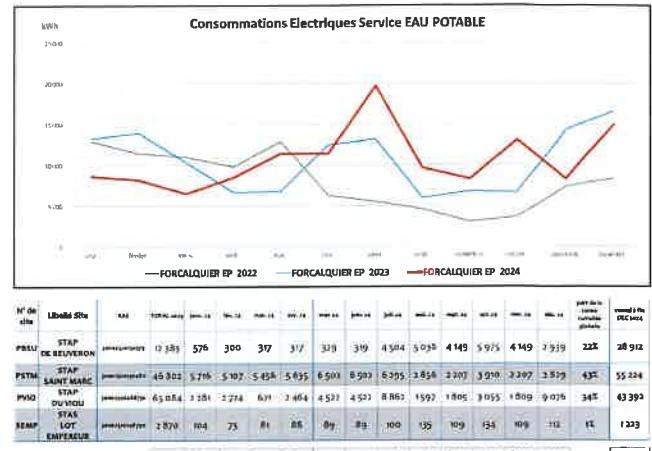
Page 17 sur 27

3771 EBST 1 An ELECTRIQUE

CONTROLE RÉGLEMENTAIRE ELECTRIQUE

À Jour

04/12/2024

2.9 consommations électriques**Périmètre Eau Potable:**

Les tendances indiquées à la fin du 1er semestre de 2024 se confirment à la fin de 2024 : l'année 2024 enregistre une baisse globale des consommations brutes de l'ordre de 14% par rapport à 2023.

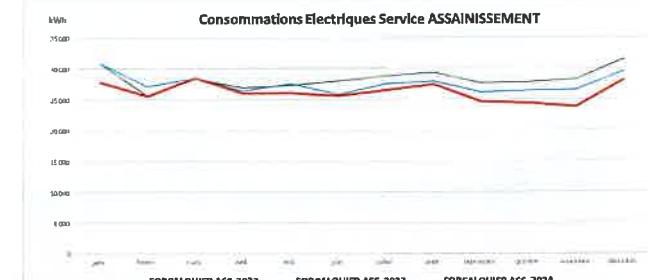
La variation des consommations enregistrées entre 2023 et 2024 s'explique par l'évolution des conditions climatiques et les quantités de réserves d'eau sur ces périodes (périodes de sécheresses en 2023 VS période de précipitations importantes en 2024). Ces facteurs externes ont tendance à entraîner dans un premier temps des demandes importantes en cas de sécheresse (ce qui augmente les consommations), mais peuvent conduire à un arrêt des installations s'il survient un manque d'eau (avec un impact à la baisse des consommations).

Page 18 sur 27

La reprise à la hausse des consommations du site du POMPAGE DU BEVERON à compter du mois de juillet s'explique par la réfection des drains de cette station au 1er semestre 2024, et la remise en service de ces derniers à compter de cette période.

Pour prévisions, les fonctionnements des différents sites du service de l'eau de Forcalquier sont étroitement dépendants les uns des autres : le POMPAGE DU VIOU - fortement dépendant de la pluviométrie - et moins énergivore que le POMPAGE DU BEVERON, voit ses consommations baissé aux périodes de fonctionnement du POMPAGE DU VIOU. Lorsque la SOURCE DES ARNAUD (pouvant alimenter le réseau en gravitaire) offre un débit suffisant, il est possible de s'affranchir du fonctionnement des 2 autres sites (ex. fin novembre - début décembre).

La baisse observée sur le site du POMPAGE DE SAINT MARC à partir du mois d'Août est artificielle, et accentue le contraste entre les consommations de 2023 et celles de 2024 : elle correspond à la mise en service et la basculement partiel sur le site du RÉSERVOIR DES TRINITAIRES (en gestion depuis le 1er septembre - code site PSTM). A l'heure de la rédaction de ce rapport, la reprise du PDL est en cours et devrait être effective sous peu. Les consommations "manquantes" sur le POMPAGE DE SAINT MARC sont donc uniquement à reverser sur celles du pompage associé du RÉSERVOIR DES TRINITAIRES (ce nouveau site n'apparaît pas dans les tableaux et courbes de ce rapport, il sera ajouté au prochain rapport semestriel).

Périmètre Assainissement :

N° Gamme	Description de la gamme	Libellé type Gamme	Indicateur temps	Date présentée
13326	EST 1 An THERMOGRAPHIQUE (Type "tempérisé")	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE THERM	A Jour	26/11/2024
1547	EST 1 An ELECTRIQUE	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	24/11/2024
13328	EST 1 An THERMOGRAPHIQUE (Type "tempérisé")	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE THERM	A Jour	26/11/2024
8401	LLPC 1 An ELECTRIQUE	CONTROLE RÉGLEMENTAIRE ELECTRIQUE	A Jour	09/11/2024

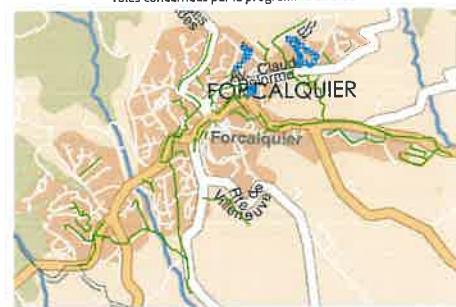
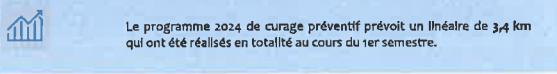
Page 19 sur 27



Nom Rue	Linéaire programmé	Ta Réalisation
AVENUE CLAUDE DELORME	601.53	100 00%
AVENUE DE FONTAUPIS	372.63	100 00%
CHEMIN DE LA CROIX	63.15	100 00%
PLACE FREDERIC MISTRAL	19.18	100 00%
PROPRIETE 18659	54.33	100 00%
RUE MARCEL PAGNOL	93.72	100 00%

- Curage préventif :

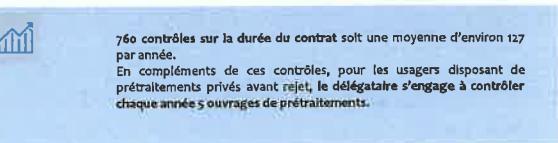
Engagement contractuel de 4 000 ml minimum par an



Nom Rue	Linéaire programmé	Ta Réalisation
AVENUE DE FONTAUPIS	198.199	100,00%
CHEMIN DES MULOTS	103.887	100,00%
HAMEAU DES CYPRES	165.216	100,00%
LOTISSEMENT LES CHARMELS	141.381	100,00%
PLACE DES MUSARAGNES	58.195	100,00%
PLACE FREDERIC MISTRAL	26.393	100,00%
PROPRIETE 18559	54.331	100,00%
ROUTE DES CAMPAGNAIS	215.378	100,00%
RUE ALPHONSE DAUDET	58.507	100,00%
RUE DES CASTORS	245.221	100,00%
RUE MARCEL PAGNOL	27.405	100,00%

- Contrôle de conformité des branchements :

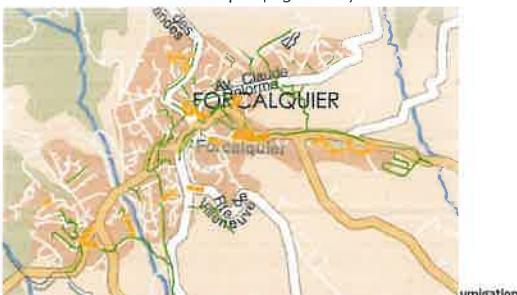
Engagement contractuel de 760 contrôles sur la durée du contrat.



La liste des abonnés à contrôler concernés par les ouvrages de prétraiitements doit être validée par la mairie.

Page 19 sur 27

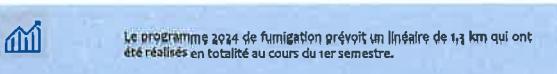
Voies concernées par le programme en jaune :



Nom Rue	Linéaire programmé	Ta Réalisation
AVENUE DE LA PAIX	646.15	100 00%
CHEMIN DEPARTEM N 12	745.04	100 00%
CHEMIN TOURDRES	106.92	100 00%
PLACE FREDERIC MISTRAL	19.18	100 00%
PROPRIETE 18643	433.51	100 00%
PROPRIETE 18659	54.33	100 00%
ROUTE DE VILLENEUVE	30.1	100 00%
ROUTE NATIONALE 100	709.73	100 00%
RUE ALPHONSE DAUDET	93.22	100 00%
356.12	100 00%	

- Contrôle d'étanchéité des regards par fumigation :

Engagement contractuel de 1 000 ml minimum par an



3.6 Bilan des actions de recherche et localisation des intrusions d'eaux parasites et suivi des anomalies,

Les données analysées pour les 3 derniers semestres de 2024, ont permis de mettre en évidence :

- de faibles apports d'Eaux Claires Parasites Permanent (ECP), sauf pour les mois les plus pluvieux où l'on observe d'importants phénomènes de ressuyage des sols les jours suivants des épisodes orageux importants.
4 inspections nocturnes seront réalisées à minima lors de mois très pluvieux, et si possible à la suite d'orages importants.
- de faibles apports d'Eaux Claires Parasites Météorologiques (ECPM), à l'exception du secteur 1 (Est du centre-ville) où l'indice linéaire est 3 fois plus important.
Les fumigations devront cibler prioritairement le secteur 1.

3.7 Nombre et caractéristiques des concessions nouvelles avec indication du coût facturé pour chaque opération,

- Nombre de chantier assainissement exécuté sur le semestre : 2

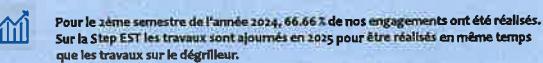
RÉFÉRENCE CHANTIER	NATURE DES TRAVAUX	RUE DES TRAVAUX	CONTRAT	DIAITRE OUVRAGE RÉALISÉ	DATE D'EXÉCUTION	MONTANT HT DU DEVIS CLIENT
2024-04332	Pose branchemt assainissement	5033 CHEMIN DE LA POUDRIERE	7471005	160	03/12/2024	3367,50€
2024-04724	Pose branchemt assainissement	10 RUE DES LAURIERS	7451631	160	05/12/2024	3558,80€

3.8 État des travaux sur le réseau entrepris par la commune,

Sans objet, aucun travaux n'ont été réalisés sur le semestre.

3.9 État des travaux d'Investissement

L'objectif est de réaliser 100% des travaux sur l'année 2024



Contrat	Sites	Description des engagements	Montant contrat	Echéances	Avancement
EU	PR La Louette / STEP Est	Mise en sécurité des ouvrages	5 750 €HT	Fin 2024	100%
EU	Commune	Diagnostic permanent (étude - Travaux pour un point de sectorisation secteur la Louette)	14 460 €HT	Présentation des premiers résultats de mesures fin Juin 2024	100%
EU	STEP EST	Mise en sécurité du prétraitement	2 000 €HT	MI 2024	50% et step Est attendu appel d'offre en cours

- Mise en sécurité des ouvrages :**
 - PR La Louette
Une clôture a été posée pour sécuriser le site avec un portillon

• Étude et travaux point de sectorisation secteur La Louette :



- Mise en sécurité du prétraitement de la STEP Est :**
 - Ces travaux sont planifiés sur le 1er semestre 2025

3.10 Liste des interventions,

	1er semestre 2024	2ème semestre 2024	Total
Branchements assainissement	17	12	29
Collecteurs assainissement	8	6	14

Nous avons également effectué 86 interventions sur les branchements pour la validation de la conformité, seuls 2 branchements sont non conformes. Les courriers aux abonnées ont été envoyés début septembre.

4. Traitement des eaux usées

4.1 Synthèse de l'autosurveillance : dysfonctionnements constatés, suivis des actions correctives,

STEP de Forcalquier Est
Réhabilitation de la fosse de recirculation

STEP de Forcalquier Ouest
Réhabilitation de la fosse de recirculation

4.2 Bilan d'exploitation volumétrique charges, sous-produits, énergie, boues, réactifs...

STEP de Forcalquier Est
Les bilans d'exploitation sont transmis en annexe
Volume traité : 46 628 M3
Volume déversé : 18M3 par temps de pluie ou suite à des précipitations (335 mm de pluie)
Quantité de boue évacuée : 15 802 kg de Matières sèches

STEP de Forcalquier Ouest

Les bilans d'exploitation sont transmis en annexe
Volume traité : 996 834 M3
Volume déversé : 1 827 M3 par temps de pluie ou suite à des précipitations (236 mm de pluie).
Ressuyage important du aux entrées d'eaux claires parasites météoriques
Quantité de boue évacuée : 23 257 kg de Matières sèches

4.3 Résultats des bilans périodiques,

STEP de Forcalquier Est
Non conformité réglementaire : aucune

STEP de FORCALQUIER Ouest
Non conformité réglementaire : aucune

4.4 Travaux de renouvellement technique fonctionnel et patrimonial,



11 affaires sont programmées et 7 en non programmées sur l'année 2024.

100 % sont terminées au 31/12/2024.

4.5 Travaux de maintenance,

Les rapports d'intervention sont joints en annexe

5. Relation clientèle

5.1 Nombre et nature des réclamations écrites (courrier ou mail) reçues et réponses



Il y a eu 2 réclamations écrites durant le semestre et un total de 2 sur l'année 2024.

5.2 Nombre de demandes de dégrèvements Warsmann reçues et validées,



Il y a eu 11 demandes de dégrèvement Warsmann reçues et validées sur le semestre

5.3 Nombre de demande de dégrèvements hors cadre Warsmann reçues et validées,

Usage considéré : Eau potable pulsée après compteur chez un abonné pour l'intérêt général afin de participer à la protection contre un incendie de forêt ou de garrigue d'envergure ou par dégrèvement de la part assainissement dès lors qu'aucun service d'assainissement n'est rendu quel que soit le type d'immeuble/société concerné.



Il y a eu 10 demandes de dégrèvement hors cadre Warsmann reçues et validées sur le semestre

5.4 Fonds de solidarité

Le 2nd semestre a été consacré à la concrétisation de la mise en œuvre du dispositif contractuel Face à l'impossibilité de conventionner avec le Département pour le dispositif classique du Fonds de Solidarité Logement, il a été acté que les aides financières aux abonnés soient attribuées via le CCAS de Forcalquier. Cette évolution a été actée via un courrier de la SEM, dans un premier temps, étant entendu qu'elle sera intégrée lors du prochain projet d'avenant.

Un projet de convention a été préparé puis validé lors d'une réunion en Mairie, qui s'est tenue le 26 septembre. La convention a par la suite été délibérée par le CCAS et a été signée par le CCAS et la SEM, en date du 30 octobre 2024.

Dans l'intervalles, l'équipe Solidarité avait échangé avec le CCAS concernant les modalités de fonctionnement et les outils du partenariat. Des courriers d'orientation active ont également été envoyés à des abonnés ciblés.

Ainsi, le partenariat a très bien démarré avec 4 demandes financières reçues et traitées au dernier trimestre 2024.

Le tableau ci-dessous synthétise les aides attribuées via le Centre Communal d'Action Sociale durant la période concernée. Le montant total des aides s'élève à 599,02 euros.

Dotation EAU	Dotation AST	Dotation TOTAL
544,00 €	471,00 €	1 015,00 €
Aides EAU	Aides AST	Aides TOTAL
335,56 €	283,46 €	599,02 €
Solde dotation	Solde dotation	Solde dotation
38,32%	44,08%	40,98%
Report N+1	Report N+1	Report N+1
208,44 €	207,54 €	415,98 €
ABONNÉS aidés		4

5.5 Nombre de clients reçus à l'accueil de La Poste



Il y a eu 43 clients reçus à l'accueil de la poste sur le semestre

Permanence de la Poste

Sur le second semestre nous avons accueilli 43 personnes



Il y a eu **66** personnes accueillies à la permanence de la Beaudine sur le semestre

Permanence de Beaudine

Nous avons accueilli 66 personnes sur le second semestre, dont 21 prises de rendez-vous.

